



Bulletin Officiel

N° 4872 Mercredi 10 Juin 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	2
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
STAR	3
<u>PAIEMENTS DE DIVIDENES</u>	
AMEN BANK	3
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO – AGE</u>	
SOTUMAG – AGO -	4
TAWASOL GROUP HOLDING – AGO -	4
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI – AGO -	5
SOTEMAIL – AGO -	6
ESSOUKNA – AGO -	7
BANQUE DE TUNISIE – BT – AGO -	8
CELLCOM – AGO -	8
SOMOCER – AGO – AGE -	9
CEREALIS – AGO -	10
CEREALIS – AGE -	10
SODIS-SICAR – AGO -	11
SODEK – AGO -	11
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE</u>	
SODEK – AGO -	12-13
ARAB INTERNATIONAL LEASE – AGO -	14-15
<u>INFORMATIONS POST AGO</u>	
SIAME – AGO -	16-21
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD – AGO -	22-26
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>	
SO.TE.TEL	27-28
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	29-33
<u>COURBE DES TAUX</u>	34
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	35-36
<u>ANNEXE I</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- ARAB INTERNATIONAL LEASE	
- SODEK	
- SODIS-SICAR	
- FCP UNIVERS AMBITION PLUS	
- FCP UNIVERS AMBITION CEA	

COMMUNIQUE DU CMF

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية أنه، في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في أول نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، تمّ الترخيص لشركة الوساطة بالبورصة "شركة تصرّف ومالية" في:

- إعادة هيكلة رأس مالها من خلال دخول مساهمين جديدين، هما ال شركة السعودية SWICORP SA المنتسبة بتونس (مملوكة كليًا من قبل شركة SWICORP السعودية) والسيد كمال الأزعر وذلك على إثر عمليتي الترفيع نقدا في رأس مالها بمبلغ 2 مليون دينار والتفويت في جزء منه. وبالتالي، سيتوزع رأس مال "شركة تصرّف ومالية" بعد العمليتين على النحو التالي:

- شركة SWICORP SA، بحساب 147 000 سهما تمثل 49% منه؛
 - والسيد كمال الأزعر، تونسي الجنسية (المستفيد الفعلي من العملية) بحساب 78 589 سهما تمثل 26,2% منه؛
 - والسيدة لطيفة الزريبي، تونسية الجنسية بحساب 15 337 سهما تمثل 5,1% منه؛
 - ومساهمين تونسيين آخري بحساب 59 074 سهما تمثل 19,7% منه.
- وتعيين أعضاء جدد بمجلس إدارتها الذي أصبحت تركيبته كما يلي: السيد نبيل التريكي (رئيس) والسادة كريم الفلي وقيس مبارك وخالد الزريبي وفؤاد لخوة (أعضاء)؛
- ونقل كامل نشاطها إلى مقرّ جديد كائن بمبنى ليرا 17 نهج جزيرة مالطة، حدائق البحيرة، البحيرة 2 - 1053 تونس.

تعلم هيئة السوق المالية أنه، في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في أول نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، تمّ الترخيص لشركة الوساطة بالبورصة "البنك الوطني الفلاحي رؤوس الأموال" في فتح فرع جديد كائن بشارع الحبيب بورقيبة عدد 28 المرسي- تونس.

تعلم هيئة السوق المالية أنه، في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في أول نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، تمت المصادقة على تسمية السادة محمد رضا شلغوم و حسين طراد كعضوين جديدين بمجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة "STB Finance".

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
"STAR"**

Siège social : Square Avenue de Paris -1080-Tunis

La société tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR" informe ses honorables actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement le 15 Juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennal à compter du 15 Juin 2015.

2014 - AS - 2688

AVIS DES SOCIETES

Paiements de dividendes

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 03 Juin 2015 a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice **2014**, d'un montant de :

- Des bénéfices de l'année 2014 : **0,938** dinar
- Des bénéfices antérieurs à l'année 2014 : **0,062** dinar

Soit un total de **1 dinar**.

La mise en paiement sera effectuée à partir du **Lundi 15 Juin 2015**.

2014 - AS - 2689

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société Tunisienne des Marchés de Gros
« SOTUMAG »**
Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2014 le **Lundi 22 Juin 2015 à 10 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2014.
5. Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2014.
6. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination d'un nouveau membre en remplacement d'un membre du conseil d'administration.
7. Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2015-2016-2017.
8. Quitus aux membres du conseil d'administration.

2014 - AS - 2665

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.
Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2015, à 10h00, l'hôtel Movenpick Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014 et approbation de la distribution des dividendes.
6. Election d'un administrateur représentant les petits porteurs.
7. Renouvellement du mandat des administrateurs pour la période 2015-2017.
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Union des experts comptables pour la période 2015-2017
9. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2014 - AS - 2666

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 16 juin 2015 à 10 heures à l'hôtel Regency -Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de la présente AGO.
- 2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2014.
- 3- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.
- 4- Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65.
- 5- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014.
- 6- Quitus aux Administrateurs.
- 7- Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.
- 8- Affectation dans le compte « Réserves facultatives » du solde du compte « modification comptable» au 31/12/2014.
- 9- Affectation des résultats de l'Exercice 2014.
- 10- Distribution des dividendes.
- 11 -Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2015.
- 12- Fixation du montant de rémunération des membres du Comité permanent d'audit interne, du comité exécutif de crédit et du comité des risques au titre de l'exercice 2015.
- 13 - Nomination des Commissaires aux comptes.
- 14- Renouvellement de mandats d'Administrateur(s).
- 15- Nomination d'Administrateur(s).
- 16- Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales

Les documents relatifs à l'assemblée générale seront à votre disposition au niveau de la Direction de la Stratégie et Développement au siège de la Banque sis au 139 avenue de la Liberté 1002- Tunis

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Juin 2015 à partir de 11h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- 2.** Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- 3.** Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014,
- 4.** Affectation du résultat,
- 5.** Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 6.** Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
- 7.** Quitus aux administrateurs,
- 8.** Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014,
- 9.** Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs aux dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires à l'usine de la société sis à Souassi - Mahdia

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية**شركة " السّكنى "**

المقر الإجتماعي : 46، نهج طارق ابن زياد - ميتوال فيل - 1082 تونس

إن السادة المساهمين في رأس مال شركة "السّكنى" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الإثنين 15 جوان 2015 على الساعة التاسعة صباحا بـ "دار المؤسسة" بالشارع الرئيسي ضفاف البحيرة - تونس وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي:

- (1) قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2014 وتقديم القوائم الماليّة للسنة المعنيّة.
- (2) تلاوة التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2014.
- (3) تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2014 والمصادقة على الإتفاقيات الواردة به.
- (4) المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط الشركة لسنة 2014 وعلى القوائم الماليّة المتعلقة بالسنة المحاسبية المختومة في 2014/12/31.
- (5) تبويب المرابيح.
- (6) قراءة تقرير التصرف وتقديم القوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات والمختومة في 2014/12/31.
- (7) تلاوة تقرير مراقبي الحسابات الخاص بمجمّع الشركات، والمصادقة على القوائم الماليّة الخاصة بمجمّع الشركات لسنة 2014.
- (8) إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم خلال سنة 2014.
- (9) تحديد منحة حضور مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.
- (10) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكوّنة لرأس مال الشركة.
- (11) تقديم إعلام للجلسة العامة حسب مقتضيات الفصل 209 من مجلّة الشركات التجاريّة.
- (12) المصادقة على تعيين عضو بمجلس الإدارة.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 17 Juin 2015 à 10 heures, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Avenue Principale Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2014,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2014,
- Distribution des bénéfices
- Réaffectation des réserves spéciales
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes pour les exercices 2015-2017
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités réglementaires.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2014 - AS - 2636

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 16 juin 2015 à 15H à la Maison de l'Entreprise sise aux Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2014,
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés relatif à l'exercice 2014,
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014,
- 4- Quitus aux Administrateurs,
- 5- Distribution des dividendes par prélèvement sur les résultats reportés,
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2014 et des résultats reportés,
- 7- Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2015, 2016 et 2017,
- 8- Election des membres du Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires,
- 9- Approbation des conventions mentionnées dans l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,
- 10- Questions diverses.

2014 - AS - 2635

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, qui se tiendront le Mardi 23 Juin 2015 à partir de 11h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En Assemblée Générale Ordinaire à 11h, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014,
7. Affectation du résultat,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif aux exercices 2013 et 2014 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;
10. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014,
11. Pouvoir pour formalités.

En Assemblée Générale Extraordinaire à 11h 30, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par voie d'incorporation des réserves
2. Modification de l'article 06 des statuts
3. Pouvoirs à donner.

Les documents relatifs aux dites Assemblées sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Les actionnaires de la société CEREALIS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le mardi 16 juin 2015 à 10h30 à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sis au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe CEREALIS relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 et distribution de dividendes ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ;
10. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la Société ;
11. Autorisation accordée au Conseil d'Administration de la Société pour la régulation du cours à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
12. Nomination d'un administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF ;
et
13. Pouvoirs et formalités.

2014 - AS - 2676

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CEREALIS

Siège social : Immeuble Amir El Bouhaira, Appt, N°1,
rue du Lac Turkana Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Les actionnaires de la société CEREALIS sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour le mardi 16 juin 2015 à 12h15 à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sis au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation de capital social de la Société par incorporation partielle de la prime d'émission ;
2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts ;
3. Adoption des nouveaux statuts de la Société ; et
4. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2677

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD SODIS-SICAR

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire de la société pour le 12 Juin 2015 à 11 h 00 à l'hôtel *ZAFIRA PALMS - SOJAPROH* Zone Touristique de Zarzis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant;

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2014;
2. Lecture et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2014;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2014;
5. Quitus aux administrateurs;
6. Renouvellement et/ou nomination des membres du conseil d'administration pour le mandat 2015-2017 ;
7. Fixation des jetons de présence.

2014 - AS - 2690

AVIS DES SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقر الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي الطابق الثاني القصرين - 1200

إنّ السادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين مدعوون لحضور إجتماع الجلسة العامة العادية و ذلك يوم الجمعة 15 جوان 2015 على الساعة العاشرة صباحا بمقرّ الشركة الكائن بشارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي الطابق الثاني و ذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2014،
2. تلاوة تقرير مراقب الحسابات العام و الخاص عن السنة المالية 2014،
3. المصادقة على التقرير السنوي لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة لسنة 2014،
4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف خلال السنة المالية 2014،
5. تخصيص النتائج للسنة المالية 2014،
6. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية،
7. تعيين مراقب حسابات للشركة للسنوات 2015/2016/2017،
8. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة للسنة المالية 2015.

2014 - AS - 2691

AVIS DES SOCIETES

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقرّ الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي - القصرين 1200

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 15 جوان 2015.

اللائحة الأولى:

بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة و التقرير العام لمراقب الحسابات للسنة المالية 2014، قرّرت الجلسة العامة العادية المصادقة على تقرير مجلس الإدارة.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثانية:

بعد الإطلاع على القوائم المالية لسنة 2014 قررت الجلسة العامة العادية المصادقة عليها.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثالثة:

بعد الإطلاع على التقرير الخاص لمراقب الحسابات للسنة المالية 2013، سجّلت الجلسة العامة العادية ما جاء بهذا التقرير.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة

كما صادقت الجلسة على ما جاء بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات فيما يتعلّق بتعهدات الشركة وإلتزاماتها تجاه مسيريتها و ذلك طبقا للفصل 200 من مجلّة الشركات التجارية.

- Suite -

اللائحة الرابعة:

قررت الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة الصافية لسنة 2014 كما وقع اقتراحه ا من طرف مجلس الإدارة على النحو التالي:

النتيجة المخصصة (خسارة) سنة 2014 : (227.550,620) دينار
النتيجة المؤجلة (خسارة) : (227.550,620) دينار

و تمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الخامسة:

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة في ما يتعلق بالتصرف خلال السنة المالية 2014.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة السادسة:

قررت الجلسة العامة العادية تحديد منحة حضور عن كل إجتماعات مجلس الإدارة التي ستعقد خلال سنة 2015 بالنسبة لكل عضو حاضر أو ممثل بقيمة صافية تبلغ

اللائحة السابعة:

قررت الجلسة العامة العادية تعيين السيد مراقب حسابات للشركة للسنوات 2015 و 2016 و 2017.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثامنة:

تفوض الجلسة العامة العادية كل النفوذ وكل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة أو كل شخص مفوض من طرفه للقيام بجميع الإيداعات و النشر التي يقتضيها القانون.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Nouira Immeuble BTK 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2015.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab International Lease réunie en date du 2015 , après examen du rapport d'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2013, et après avoir pris note du rapport général des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Cette résolution est approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris note du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est approuvée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du conseil d'Administration, quitus entier, définitif et sans réserves pour l'exercice de leurs missions au Conseil d'Administration et pour les résultats de leurs travaux relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Cette résolution est approuvée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 comme suit (en dinars) :

▪ Résultat avant impôts	: 3 822 592,983
▪ Résultat net	: 2 719 650,501
▪ Report de 2013	: 444 138,252
▪ Solde	: 3 163 788,753
▪ Réserve légale	: 158 189,438
▪ Résultat distribuable	: 3 005 599,315
▪ Dividendes (12%)	: 1 800 000,000
▪ Fonds social	: 95 000,000
▪ Réserve pour réinvestissement	: 1 000 000,000
▪ Report 2014	: 110 599,315

La date de distribution de dividende est fixée le 2015.

Cette résolution est approuvée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder des jetons de présences aux membres du Conseil d'Administration pour une enveloppe brute de 75 mille dinars à répartir équitablement entre les administrateurs et ce pour l'exercice 2015.

Cette résolution est approuvée à

- Suite -

Sixième Résolution :

Suit à la décision du conseil d'Administration tenu le 16 Avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire entérine la cooptation de Messieurs Wajdi KOUBAA et Amine OBBAIA en tant que membres au Conseil d'Administration, à la place de Messieurs Eric BEDEZ et Sami EL ABED pour le reste de leur mandat.

Cette résolution est approuvée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les Administrateurs suivants :

- MM
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Et ce pour un mandat de 3 ans à compter de l'exercice 2015 et qui expira avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution est approuvée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les cabinets :

-
-

Commissaires aux comptes de la société pour les exercices 2015-2016-2017.

Cette résolution est approuvée à

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen de la note relative aux ressources nécessaires à l'activité de la société, décide d'émettre un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 Millions de dinars au cours de l'année 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire et fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution est approuvée à

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir les formalités de dépôt et de publication nécessaires, relatives à ce procès verbal ou un extrait de ce procès verbal.

Cette résolution est approuvée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques

« SIAME »

Siège social : Zone Industrielle 8030--Grombalia

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 28 mai 2015, la société SIAME publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2014.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I. Résolutions Adoptées

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2014, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2014 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, les dits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés présente un solde de 1.921.588,662 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2014 s'élevant à 1.872.857,873 Dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.872.857,873
Résultats reportés ex 2013	1.921.588,662
Total	3.794.446,535
Réserve légale 5%	0,000
Réserves Spéciales pour Réinvestissement Exonéré (Augm Cap TOUTALU)	400.000,000
Solde	3.394.446,535
Dividendes à distribuer (0,100 dinar / action) à prélever sur le report à nouveau de l'ex 2013 (dont 17 148,5 DT sur actions propres)	-1.404.000,000
Report à nouveau ex 2013 (en franchise de la retenue à la source)	517.588,662
Report à nouveau ex 2014 (soumis à la retenue à la source)	1.472.857,873

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,100 Dinar par action soit un montant total de 1.404.000,000 Dinars, à prélever en totalité sur le report à nouveau de l'exercice 2013 et sera exonéré de la retenue à la source de 5%.

Les dividendes seront mis en paiement le 09 Juillet 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME relatif à l'exercice clos le 31/12/2014, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2014 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire brut de Mille Cinq Cent Dinars (1500,000) par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Expiration du mandat
Mr Mongi Jelassi	AGO 2017
Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2017
Mr Mohamed Saidane	AGO 2017
Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2017
Sté COTUNAL représentée par Mr Mongi Jelassi	AGO 2017
Sté SOTIC représentée par Mr Khaled Abdelkefi	AGO 2017
Sté INTERMETAL représentée par Mr Mokhtar Mhiri	AGO 2017
Sté PROSID représentée par Mr Mohamed Saidane	AGO 2017

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuils dans le capital de la société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrites par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

- Suite -

II - Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2014**Bilan au 31 Décembre 2014 après affectation du résultat**

ACTIFS	31/12/2014	31/12/2013
<u>Actifs non Courants</u>		
<u>Actifs immobilisés</u>		
Immobilisations incorporelles	1 771 112	1 721 867
- Amortissements	-1 717 482	-1 701 911
	<u>53 630</u>	<u>19 956</u>
Immobilisations corporelles	22 753 955	22 371 925
- Amortissements	-18 888 438	-18 139 762
	<u>3 865 517</u>	<u>4 232 163</u>
Immobilisations financières	6 093 676	5 812 221
- Provisions	-556 622	-588 969
	<u>5 537 054</u>	<u>5 223 252</u>
Autres actifs non courants	<u>85 119</u>	<u>70 213</u>
Total des Actifs non Courants	<u>9 541 320</u>	<u>9 545 584</u>
<u>Actifs Courants</u>		
Stocks	13 967 518	13 146 236
- Provisions	-1 678 220	-1 730 434
	<u>12 289 298</u>	<u>11 415 802</u>
Clients & comptes rattachés	13 138 478	12 406 165
- Provisions	-2 324 936	-2 209 208
	<u>10 813 542</u>	<u>10 196 957</u>
Autres actifs courants	3 739 447	3 611 081
- Provisions	-647 826	-653 024
	<u>3 091 621</u>	<u>2 958 057</u>
Placements & autres actifs financiers	2 550	139 925
Liquidités & équivalents de liquidités	1 495 046	2 023 156
- Provisions	-13 020	-13 930
	<u>1 484 576</u>	<u>2 149 151</u>
Total des Actifs Courants	<u>27 679 037</u>	<u>26 719 967</u>
Total des actifs	<u>37 220 357</u>	<u>36 265 551</u>

- Suite -

Capitaux propres & passifs	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	14 040 000	14 040 000
Réserves	4 437 807	4 037 807
Autres capitaux propres	530 954	571 670
Résultats reportés	2 007 596	1 921 589
<u>Capitaux propres après affectation du résultat</u>	<u>21 016 357</u>	<u>20 571 066</u>
<u>Passifs</u>		
<u>Passifs non courants</u>		
Crédits à Moyen Terme et long terme	55 556	389 351
<u>Total des Passifs non Courants</u>	<u>55 556</u>	<u>389 351</u>
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs & comptes rattachés	6 524 983	4 477 756
Autres passifs courants	3 783 361	3 619 436
Concours bancaire & Autres passifs financiers	5 840 100	7 207 943
<u>Total des Passifs Courants</u>	<u>16 148 444</u>	<u>15 305 135</u>
Total des capitaux propres & des passifs	37 220 357	36 265 551

- Suite -

III -Etat des variations des capitaux propres au 31/12/2014 après affectation du résultat

	Capital social	Actions rachetées	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves spéciales de réévaluation	Autres compléments d'apports	Prime d'émission	Réserve Fonds Social	Réserve Fonds perdus	Subv. d'invest.	Rve spéciale de réinvest.
Capitaux propres au 31/12/2014 avant affectation	14 040 000	-171 485	1 404 000	300 000	925 238	-203 391	463 486	477 096	37 975	15 883	1 319 959
Affectation du résultat 2014 (PV AGO du 28 Mai 2015)											
* Réserve de réinvestissement											400 000
* Dividendes à distribuer (hors div. / actions propres)											
* Résultat reporté (17 149 DT div / actions propres)											
Capitaux propres au 31/12/2014 après affectation	14 040 000	-171 485	1 404 000	300 000	925 238	-203 391	463 486	477 096	37 975	15 883	1 719 959

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 29 mai 2015, la Société l'Accumulateur Tunisien –ASSAD- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2014 présentant un bénéfice net de 5 023 189,598 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2014 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 4 524 380 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 4 183 557 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice 2014 et s'élevant à 5 023 189,598 TND de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2014	5 023 189,598
Résultats reportés antérieurs	1 481 884,732
Sous total	6 505 074,330
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	1 481 884,732
Résultats reportés (2014)	5 023 189,598

- Suite -

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Réserves légales	1 200 000,000
Réserves réglementées	1 147 551,461
Réserves extraordinaires	10 000 000,000
Réserves ordinaires	5 000 000,000
Boni de fusion	2 977 712,000
Prime d'émission	1 656 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	1 481 884,732
Total	23 463 148,193
Réserves ordinaires (Dividendes 2014)	-3 600 000,000
Total Après Distribution Dividendes	
2014	19 863 148,193

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 300 millimes par action composé d'un intérêt statutaire de 6% (de la valeur nominale de l'action) et d'un super dividende de 240 millimes par action ; correspondant à la somme globale de 3 600 000,000 Dinars à prélever sur les réserves ordinaires.

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire rappelle que lesdits dividendes distribués sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 15 juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Mille Dinars (100.000,000 TND) au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD****Z I BEN AROUS****BILAN (Après Affectation du Résultat)**

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	2014	2013
		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A1	1 174 977,115	1 069 829,810
Moins : amortissement		-973 288,292	-895 778,735
<i>S/Total</i>		<u>201 688,823</u>	<u>174 051,075</u>
Immobilisations corporelles	A2	70 623 342,055	65 005 805,137
Moins : amortissement		-38 815 431,158	-33 332 477,223
<i>S/Total</i>		<u>31 807 910,897</u>	<u>31 673 327,914</u>
Immobilisations financières	A3	5 957 162,690	4 820 099,353
Moins : Provisions		-47 773,224	-44 273,224
<i>S/Total</i>		<u>5 909 389,466</u>	<u>4 775 826,129</u>
Total des actifs immobilisés		37 918 989,186	36 623 205,118
Autres actifs non courants		342 308,666	0,000
Total des actifs non courants		38 261 297,852	36 623 205,118
ACTIFS COURANTS			
Stocks	A4	25 289 855,165	24 584 639,529
Moins : Provisions		-186 851,118	-158 034,490
<i>S/Total</i>		<u>25 103 004,047</u>	<u>24 426 605,039</u>
Clients et comptes rattachés	A5	41 712 732,976	29 323 485,122
Moins : Provisions		-1 447 231,318	-1 216 137,853
<i>S/Total</i>		<u>40 265 501,658</u>	<u>28 107 347,269</u>
Autres actifs courants	A6	8 872 727,188	6 920 553,897
Moins : Provisions		-137 159,019	-32 039,739
<i>S/Total</i>		<u>8 735 568,169</u>	<u>6 888 514,158</u>
Placement et autres actifs financiers	A7	445 538,963	384 553,473
Moins : Provisions			0,000
Liquidités et équivalens de liquidités	A8	137 663,965	42 889,758
Total des actifs courants		74 687 276,802	59 849 909,697
Total des actifs		112 948 574,654	96 473 114,815

- Suite -

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN (Après Affectation du Résultat)

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	NOTES	2014	2013
		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P1	12 000 000,000	12 000 000,000
Réserves	P1	18 381 263,461	21 981 263,461
Autres capitaux propres	P1	353 077,905	423 490,505
Resultats reportés	P1	6 505 074,330	1 481 884,732
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		37 239 415,696	35 886 638,698
Résultat de l'exercice	P1	0,000	0,000
Total des capitaux propres avant affectation		37 239 415,697	35 886 638,698
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	P2	38 864 272,343	16 648 816,582
Provisions	P3	1 266 261,356	1 270 838,157
Total des passifs non courants		40 130 533,699	17 919 654,739
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	8 053 358,108	7 291 437,414
Autres passifs courants	P5	8 286 574,977	8 804 611,985
Concours banc et autres passifs financiers	P6	19 238 692,173	26 570 771,979
Total des passifs courants		35 578 625,258	42 666 821,378
Total des passifs		75 709 158,957	60 586 476,117
Total des capitaux propres et des passifs		112 948 574,654	96 473 114,815

- Suite -

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau des mouvements des capitaux propres de l'Accumulateur Tunisien ASSAD (en Dinars)									
	Capital social	Réserves légales	Réserves	Réserves spéciales d'Investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2013 avant affectation du résultat 2013	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	423 491	4 000 957	7 040 928	40 446 639
Affectation bénéfices 2013 (AGO du 18/06/2014)			5 000 000				2 040 928	-7 040 928	0
Dividendes à verser sur exercice 2013							-4 560 000		-4 560 000
Solde au 31/12/2013 après affectation du résultat 2013	12 000 000	1 200 000	9 633 712	1 147 551	10 000 000	423 491	1 481 885	0	35 886 639
Résultat de l'exercice 2014								5 023 190	5 023 190
Subvention d'investissement - amt subvention						-70 413			-70 413
Solde au 31/12/2014 avant affectation du résultat 2014	12 000 000	1 200 000	9 633 712	1 147 551	10 000 000	353 078	1 481 885	5 023 190	40 839 416
Affectation bénéfices 2014 (AGO du 29/05/2015)							5 023 190	-5 023 190	0
Dividendes à verser sur exercice 2014			-3 600 000						-3 600 000
Solde au 31/12/2014 après affectation du résultat 2014	12 000 000	1 200 000	6 033 712	1 147 551	10 000 000	353 078	6 505 074	0	37 239 416

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS « SO.TE.TEL »**

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2015.

(en KDT)

Désignation	T1/2014	T1/2015	Δ en %	2014 (*)
Produits d'exploitation	8 681	7 059	-19%	36 835
Ventes, travaux & services	8 639	7 021	-19%	36 655
- Chiffre d'affaires local	8 177	6 961	-15%	35 719
- Chiffre d'affaires export	462	60	-87%	936
Autres produits d'exploitations	42	38	-10%	180
Charges d'exploitation dont :	9 807	9 349	-5%	41 145
- Achats consommés:	5 560	5 313	-4%	24 078
- Services extérieurs	644	453	-30%	2 306
- Charges du personnel	3 118	3 083	-1%	12 441
Produits financiers	41	56	37%	206
Charges financières	56	227	305%	542

NB : Les indicateurs d'activité du premier trimestre 2015 publiés ci-dessus sont issus de la situation comptable avant audit arrêtée selon les mêmes principes et méthodes comptables.

(*)Selon les états financiers provisoires, avant audit par le commissaire aux comptes.

- Suite -

La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications "SOTETEL", informe ses actionnaires que les indicateurs d'activité du 1^{er} trimestre 2015 font ressortir les faits marquants suivants:

- Un chiffre d'affaires du premier trimestre 2015 (7,060 MTND) en baisse de 19% par rapport au premier trimestre 2014, expliquée par:
 - Le faible niveau des commandes immédiatement réalisables;
 - Le quasi arrêt de l'activité en Libye et le retard dans la stratégie de développement en Algérie.
- Des charges d'exploitation du premier trimestre 2015 (9,349 MTND) en baisse de 5% par rapport au premier trimestre 2014 expliquée notamment par la baisse des services extérieurs (-30 %) et des charges de la sous-traitance (-19 %).
- Une forte augmentation des charges financières, liée aux effets de variation de change et au coût des concours bancaires.

Un plan de restructuration de l'entreprise est en cours de mise en œuvre.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ; |
| b. Nombre | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B |
| c. Forme d'Obligation | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ; |
| e. Taux d'intérêt | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ; |
| f. Durée | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ; |
| g. Amortissement | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.
Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et
la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnées de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005 ^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 JUIN 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,910%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,935%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,947%	999,902
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,961%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,986%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,011%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,043%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,062%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,083%	1 000,956
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,087%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,112%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,169%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,347%	932,590
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,440%	996,962
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,756%	1 018,883
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,038%		982,327
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,143%	980,712
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,166%	810,854
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,202%	976,819
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	966,771
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,429%	958,655
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,464%		967,870
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,507%	1 021,159
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,516%	948,562
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,570%		962,396

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,365	155,379		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,610	104,621		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,731	13,732		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,866	100,872		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,414	1,415		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,993	37,997		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,604	51,608		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,158	162,440		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	583,507	584,505		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	121,162	120,995		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	131,513	131,405		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,979	125,947		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,561	115,560		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,287	102,969		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	140,801	141,617		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,060	93,430		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,606	102,341		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	116,786	116,990		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,644	115,679		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,682	86,617		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,204	106,173		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	97,065	96,986		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 483,344	1 482,687		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 444,995	2 436,493		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,710	114,161		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	108,821	109,712		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	135,974	136,426		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	138,254	139,369		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,418	16,378		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 248,126	5 271,257		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 094,601	5 119,291		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,412	2,397		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,099	2,090		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,110	1,108		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,008	1,015		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,019		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,013	1,025		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,130	106,142
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,801	101,813
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,592	103,603
42	ATLJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATLJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,194	100,204
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,612	101,625
44	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,100	105,110
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,019	102,031
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,653	100,663
47	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,098	103,107
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,027	100,036
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,078	102,089
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,399	101,411
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,379	104,390
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,232	103,243
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,637	101,646
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,521	100,531
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,635	102,646
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,410	100,421
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,757	101,768
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	102,963	102,973
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,358	100,370
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,208	101,219
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,016	103,026
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,418	100,428

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,339	10,340
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,242	101,253
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,481	101,492
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,932	100,944
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	99,418	99,492
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,836	64,069
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	148,744	148,977
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 512,758	1 516,394
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,447	112,424
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,086	112,022
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	90,235	90,138
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,198	17,175
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	279,861	279,499
76	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,300	31,270
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 387,524	2 382,895
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	72,992	72,909
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,461	55,371
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,681	96,619
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	103,498	103,514
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,663	90,651
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,205	11,219
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,358	12,366
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,910	15,943
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,019	15,083
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,319	13,322
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,769	11,801
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,556	10,580
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,527	10,536
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,816	134,476
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,084	129,019
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,220	10,164
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,711	101,748
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,519	20,475
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	79,989	80,453
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	83,798	84,237
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,352	95,334
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	98,166	98,146
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,363	105,958
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,162	101,207
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	141,588	141,600
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	10,015	10,067
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	118,537	119,298
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	118,126	118,273
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,127	105,772
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,404	104,728
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	186,670	187,123
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	170,581	171,096
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	146,952	147,543
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 385,677	13 631,174
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,971	20,482
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,090	138,448
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,834	104,158
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	117,461	117,543
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 717,893	8 708,222
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,956	8,915
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,598	98,930
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	104,268	104,421
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	9,030	9,022
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,353	98,800

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 (Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2014	2013
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	14 446 173	9 911 759
Placements à court terme	6	5 000 000	3 500 000
Créances issues d'opérations de leasing	7	196 151 831	173 563 824
Placements à long terme	8	3 200 000	2 100 000
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	3 078	2 559
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	264 859	245 200
Autres actifs	11	5 023 647	5 607 980
Total de l'actif		224 089 588	194 931 322
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	4 388 033	1 709 873
Emprunts et dettes rattachées	13	182 666 066	156 953 014
Dettes envers la clientèle	14	2 794 964	3 020 784
Fournisseurs et comptes rattachés	15	6 780 858	6 282 374
Autres passifs	16	1 759 638	2 458 005
Total du passif		198 389 659	170 424 050
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		15 000 000	15 000 000
Réserves		7 536 240	6 308 179
Résultats reportés		444 138	592 237
Modifications comptables		0	-67 199
Résultat de l'exercice		2 719 651	2 674 055
Total des capitaux propres	17	25 700 029	24 507 272
Total passif et capitaux propres		224 089 588	194 931 322

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		18 178 968	16 383 800
Autres produits sur opérations de leasing		292 080	331 185
<i>Total des produits de leasing</i>	18	18 471 048	16 714 985
Charges financières nettes	19	(11 552 926)	(9 645 946)
Produits des placements	20	432 357	318 595
PRODUIT NET DE LEASING		7 350 479	7 387 634
Charges de personnel	21	(1 945 308)	(1 779 646)
Autres charges d'exploitation	22	(947 641)	(870 789)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	23	(93 152)	(91 991)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		(2 986 101)	(2 742 425)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		4 364 378	4 645 209
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(874 434)	(1 172 643)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 489 944	3 472 566
Autres gains ordinaires		217 615	166 118
Autres pertes ordinaires		0	(1 185)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 707 559	3 637 499
Impôt sur les bénéfices	25	(987 908)	(963 445)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 719 651	2 674 055
<i>Effets de modifications comptables (net d'impôt)</i>		0	(67 199)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		2 719 651	2 606 856
Résultat par action (de base et dilué)	17	1,813	1,783

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients		116 741 027	106 012 143
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(118 582 173)	(103 491 225)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créditeurs		(1 356 629)	(540 155)
Sommes versées au personnel		(1 893 826)	(1 686 490)
Intérêts payés		(11 099 516)	(8 885 985)
Impôts et taxes payés		(3 014 928)	(3 032 508)
Autres flux liés à l'exploitation		52 500	67 793
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		(19 153 545)	(11 556 428)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(109 093)	(11 989)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		26 500,000	0
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(1 186 200)	(1 168 500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		17 895	9 475
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		(1 250 898)	(1 171 014)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0
Dividendes et autres distributions		(1 500 000)	(1 350 000)
Encaissements provenant des emprunts		169 893 085	146 500 000
Remboursement d'emprunts		(144 632 388)	(128 114 687)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		23 760 697	17 035 313
Variation de trésorerie		3 356 254	4 307 870
Trésorerie en début de période		11 701 886	7 394 016
Trésorerie à la clôture de la période	26	15 058 140	11 701 886

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT, a été porté à la somme de 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

La répartition du capital se présente comme suit, au 31 Décembre 2014 :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1.424.950	14.249.500	94,997%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,003%
Total Général	1 500 000	15 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 Décembre 2009).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing , sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises, qui réalisent des opérations de leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de produits nets de leasing.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de l'AIL :

- a- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- *Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

En application de la circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, une provision additionnelle totalisant 273.354 D, a été constatée au 31 Décembre 2014 contre 116.094 D à la clôture de l'exercice précédent. Cette provision a été constatée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à :

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses, est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

La mise en œuvre de cette approche, au titre de l'exercice 2014, a conduit à estimer la provision collective à hauteur de 1.327.000 D, soit 0,69% des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Par souci de prudence, il a été décidé de maintenir à la clôture de l'exercice 2014, la même valeur de la provision collective de 2013 et qui totalise 1.359.000 DT, soit 0,71% des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

(c-10)- *Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 14.446.173 DT au 31 Décembre 2014, contre 9 911 759 DT au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Banques	14 445 026	9 910 612
Caisses	1 147	1 147
Total	14 446 173	9 911 759

Note 6. Placements à court terme :

Le solde des placements à court terme s'élève à 5.000.000 DT au 31 Décembre 2014, contre 3.500.000 D au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Certificats de dépôt (BTK)	5 000 000	2 000 000
Billets de trésorerie (AMEN BANK)	0	1 500 000
Total	5 000 000	3 500 000

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2014, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 196 151 831 DT contre un solde net de 173 563 824 DT au 31 Décembre 2013, se détaillant comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	<i>209 630 876</i>	<i>186 379 919</i>
+ Encours financiers	7.1 191 828 318	170 944 034
+ Impayés	7.2 19 015 192	16 495 140
- Intérêts échus différés	(1 212 634)	(1 059 255)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>	<i>1 201 642</i>	<i>918 895</i>
Total brut des créances leasing	210 832 518	187 298 814

A déduire couverture

Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(12 295 073)	(11 420 639)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(1 359 000)	(1 359 000)
Produits réservés	(1 026 613)	(955 351)
Total net des créances leasing	196 151 831	173 563 824

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2014 la somme de 191.828.318 DT contre 170.944.034 DT au 31 Décembre 2013.

Par rapport au 31 décembre 2013, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 20.884.284 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2013	170 944 034
Additions de la période	
Investissements	105 753 226
Relocations	4 127 775
Consolidations	0
Retraits de la période	
Remboursements	(82 787 517)
Cessions à la Valeur résiduelle	(8 090)
Cessions anticipées	(3 400 673)
Relocations	(2 800 437)
Encours financiers au 31 décembre 2014	191 828 318

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

7.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	214 333 537	188 382 907
à recevoir dans moins d'1 an	83 865 948	74 854 430
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	127 342 444	111 220 404
à recevoir dans plus de 5 ans	3 125 145	2 308 073
- Produits financiers non acquis	(30 402 904)	(25 436 940)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	183 930 633	162 945 967
à recevoir dans moins d'1 an	68 955 730	61 997 668
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	112 285 105	98 970 188
à recevoir dans plus de 5 ans	2 689 798	1 978 111
Valeurs résiduelles (2)	108 836	128 340
Contrats suspendus ordinaires (3)	5 462 713	5 992 350

Contrats suspendus en contentieux (4)	2 326 136	1 877 377
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	191 828 318	170 944 034

7.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Bâtiment et travaux publics	14 493 049	12 753 255
Industrie	24 983 476	23 437 852
Tourisme	11 402 235	11 908 010
Commerces et services	111 820 116	101 627 832
Agriculture	29 129 442	21 217 085
Total	191 828 318	170 944 034

7.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Equipements	15 375 074	14 728 349
Matériel roulant	164 423 418	145 936 740
Matériel spécifique	704 554	733 327
<i>Sous Total</i>	<i>180 503 045</i>	<i>161 398 416</i>
Immobilier	11 325 273	9 545 618
Total	191 828 318	170 944 034

7.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2014 la somme de 19 015 192 DT contre 16.495.140 DT au 31 Décembre 2013. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Clients ordinaires (1)	12 791 978	10 866 256
Inférieur à 1 mois	3 979 512	3 101 926
Entre 1 et 3 mois	4 515 726	3 566 749
Entre 3 et 6 mois	575 758	793 193
Entre 6 mois et 1 année	724 522	1 070 690
Supérieur à 1 année	2 618 841	1 996 163
Frais	506 910	368 199
Ajustements pour chèques retournés impayés et autres	(129 290)	(143 326)
Clients litigieux (2)	6 223 213	5 628 885
Valeurs impayées (3)	-	-
Total (1)+(2)+(3)	19 015 192	16 495 140

7.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	120 018 045	64 585 516	1 317 622	880 670	5 026 465	191 828 318
Impayés	1 312 097	6 715 087	426 457	674 719	9 886 833	19 015 192
Intérêts échus différés	(776 036)	(417 197)	(8 451)	(5 784)	(5 166)	(1 212 634)
Contrat en instance de mise en force	1 113 181	88 460	0	0	0	1 201 641
CREANCES LEASING	121 667 288	70 971 866	1 735 628	1 549 604	14 908 132	210 832 518
Avances reçues (*)	(2 295 586)	0	0	0	(490 878)	(2 786 464)
ENCOURS GLOBAL	119 371 702	70 971 866	1 735 628	1 549 604	14 417 253	208 046 054
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 114 637	157 272	0	0	0	2 271 909
TOTAL ENGAGEMENT	121 486 339	71 129 138	1 735 628	1 549 604	14 417 253	210 317 963
Produits réservés	0	0	(39 026)	(73 629)	(913 958)	(1 026 613)
Provisions individuelles sur encours financiers	0	0	(9 220)	(2 857)	(3 449 425)	(3 461 503)
Provisions individuelles sur impayés	0	0	(46 618)	(136 577)	(8 377 022)	(8 560 217)
Provision additionnelle					(273 354)	(273 354)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2,B3 et B4	0	0	(94 864)	(213 063)	(13 013 759)	(13 321 686)
Provisions collectives	(888 867)	(470 133)	0	0	0	(1 359 000)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1	(888 867)	(470 133)	0	0	0	(1 359 000)
ENGAGEMENTS NETS	120 597 472	70 659 005	1 640 764	1 336 541	1 403 494	195 637 277
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4)			0,83%	0,74%	6,85%	
			8,42%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			5,47%	13,75%	90,27%	
			75,25%			

Note 8. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève à 3.200.000 DT au 31 Décembre 2014, contre 2.100.000 DT au 31 Décembre 2013. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Participation - Univers SICAR (<i>Groupe BTK</i>) (*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (<i>Groupe UIB</i>) (**)	650 000	650 000
Fonds Géré - Univers INVEST SICAR (<i>Groupe BTK</i>)	2 000 000	1 000 000
Emprunt national	100 000	0
Total	3 200 000	2 100 000

(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2014 une valeur nette comptable de 3.078 DT contre 2.559 DT au 31 Décembre 2013. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	72 466	4 237	-	76 703	69 907	3 718	-	73 625	3 078
TOTAUX		72 466	4 237	0	76 703	69 907	3 718	-	73 625	3 078

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2014 une valeur nette comptable de 264.859 DT contre 245.200 DT au 31 Décembre 2013. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	305 194	73 959	-63 794	315 359	157 359	62 707	- 63 794	156 272	159 087
Equipements de bureau	10,0%	102 143	8 792	-	110 935	71 850	5 976	-	77 826	33 109
Matériel informatique	33,3%	220 077	16 630	-	236 707	206 238	11 144	-	217 382	19 325
Installations générales	10,0%	111 457	9 713	-	121 170	58 226	9 607	-	67 832	53 338
TOTAUX		738 871	109 094	- 63 794	784 171	493 673	89 434	- 63 794	519 312	264 859

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2014 la somme de 5.023.647 DT, contre 5.607.980 DT au 31 Décembre 2013 et se détaille comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Dépôts et cautionnements versés		305	305
Prêts et avances au personnel	11.1	493 345	500 048
Charges reportées	11.2	600 796	598 842
Fournisseurs, avances et acomptes		3 488	6 113
Etat, report de TVA		3 339 436	4 079 632
Charges constatées d'avance	11.3	25 684	20 078
Produits à recevoir des tiers		180 564	30 643
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing		380 029	369 566
Compte d'attente		0	2 753
Total		5 023 647	5 607 980

11.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Prêts accordés sur fonds social (1)	481 145	488 948
Échéances à plus d'un an	398 274	419 369
Échéances à moins d'un an	82 871	69 579
Avances au personnel (2)	12 200	11 101
Avances sur primes	12 200	11 101
Total général (1)+(2)	493 345	500 048

11.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2014 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	1 396 549	304 615	-	1 701 164	893 687	263 268	-	1 156 955	544 209
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	199 812	-	-	199 812	103 832	39 393	-	143 225	56 587
TOTAUX		1 596 361	304 615	0	1 900 976	997 519	302 661	0	1 300 180	600 796

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 302.661 DT figure parmi les charges financières.

11.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Fournitures de bureau et autres	25 280	16 776
Abonnement ADSL	404	3 302
Total	25 684	20 078

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2014 la somme de 4 388 033 DT, contre 1 709 873 DT au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Banques	4 388 033	1 709 873
Total	4 388 033	1 709 873

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 182.666.066 DT au 31 Décembre 2014, contre 156 953 014 DT au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	13.1	178 283 331	153 022 635
Billets de trésorerie		0	0
Emprunts bancaires		88 407 331	70 708 635
Emprunts obligataires		89 876 000	82 314 000
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)		4 382 735	3 930 379
Intérêts sur emprunts bancaires		952 025	664 993
Intérêts sur emprunts obligataires		3 256 035	3 090 711
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)		0	0
Intérêts sur billets de trésorerie		0	0
Total général (1) + (2) + (3)		182 666 066	156 953 014

13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit, au 31 Décembre 2014 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	remboursement de la période	Fin de période					
							Soldes	Echéances à plus d'un an	à moins d'un an			
BILLETS DE TRESORERIE												
Total des billets de trésorerie							0	0	0			
CREDITS BANCAIRES												
AL BARAKA BANK	18 000 000	TMM+1,75%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	72 000 000	72 000 000	18 000 000	0	18 000 000			
AL BARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	3 039 956		1 476 907	1 563 050	0	1 563 050			
AL BARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	3 168 191		996 794	2 171 397	1 116 464	1 054 933			
AL BARAKA BANK	5 000 000	6,75%	Semestriellement sur 5 ans	5 000 000		871 818	4 128 182	3 196 524	931 659			
AL BARAKA BANK	5 000 000	TMM+2,25%			5 000 000		5 000 000	0	5 000 000			
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	2 600 000		2 600 000	0	0	0			
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2011	4 008 000		2 664 000	1 344 000	0,000	1 344 000			
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2012	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000,000	1 000 000			
BTK	9 200 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2012	7 155 556		2 044 444	5 111 112	3 066 668,000	2 044 444			
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	1 000 000		400 000	600 000	200 000,000	400 000			
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	2 000 000		500 000	1 500 000	1 000 000,000	500 000			
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	937 500		750 000	187 500	0,000	187 500			
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	4 776 691		2 085 510	2 691 181	475 078,058	2 216 103			
AMEN BANK	5 000 000	TMM+1,7%	Trimestriellement sur 5 ans	3 897 740		1 004 916	2 892 825	1 863 672,249	1 029 152			
ST B	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28/02/2013	4 000 000		1 000 000	3 000 000	2 000 000,000	1 000 000			
ZITOUNA BANQUE	8 000 000		Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	6 000 000	36 000 000	32 000 000	10 000 000	0,000	10 000 000			
A T B	2 500 000		Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28/02/2013	2 125 000		500 000	1 625 000	1 125 000,000	500 000			
A T B	0		Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28/02/2013		3 000 000	300 000	2 700 000	2 100 000,000	600 000			
B E I	23 893 085				23 893 085		23 893 085	23 893 085	0			
Total des crédits bancaires							70 708 635	139 893 085	122 194 388	88 407 331	41 036 490	47 370 841
EMPRUNTS OBLIGATAIRES												
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	2 000 000		2 000 000	0	0	0			
AIL 2010	15 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	6 000 000		3 000 000	3 000 000	0	3 000 000			
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	10 314 000		3 438 000	6 876 000	3 438 000	3 438 000			
AIL 2012	30 000 000	6,00%	Annuellement (2013-2017)	24 000 000		6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000			
AIL 2013	40 000 000	7,00%	Annuellement (2014-2018)	40 000 000		8 000 000	32 000 000	24 000 000	8 000 000			
AIL 2014	30 000 000	7,30%	Annuellement (2015-2019)		30 000 000		30 000 000	24 000 000	6 000 000			
Total des emprunts obligataires							82 314 000	30 000 000	22 438 000	89 876 000	63 438 000	26 438 000
TOTAL GENERAL							153 022 635	169 893 085	144 632 388	178 283 331	104 474 490	73 808 841

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 2 794 964 DT au 31 Décembre 2014, contre 3 020 784 DT au 31 Décembre 2013, se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Avances et acomptes reçus des clients	2 786 464	3 012 284
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	8 500
Total	2 794 964	3 020 784

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 6 780 858 DT au 31 Décembre 2014, contre 6 282 374 DT au 31 Décembre 2013, se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Fournisseurs d'exploitation (1)	9 626	4 510
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)	6 771 232	6 472 731
Total général (1) + (2)	6 780 858	6 282 374

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 1 759 638 DT au 31 Décembre 2014, contre 2 458 005 DT au 31 Décembre 2013 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Personnel, provisions pour congés payés		127 058	324 125
Personnel, autres charges à payer		183 773	166 870
Etat, retenues à la source sur salaires		106 043	22 389
Etat, retenues à la source sur marchés, honoraires, commissions et loyers		250 527	220 511
Etat, impôt sur les sociétés à payer	16.1	116 701	45 793
Etat, autres impôts et taxes à payer		32 889	11 034
C.N.S.S		168 809	87 719
Assurance groupe		22 937	57 619
Assurance COMAR		374 171	1 055 153
Autres comptes créditeurs		114 021	152 131
Diverses charges à payer	16.2	239 824	285 107
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing		22 748	29 554
Compte d'attente		138	0
Total		1 759 638	2 458 005

16.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Impôt sur les sociétés dû	987 908	613 445
- Acomptes provisionnels	(787 844)	(469 703)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(83 363)	(97 949)
Dettes (ou report) d'impôt exigible	116 701	45 793

16.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Redevances téléphoniques	13 000	10 981
Honoraires	132 159	153 107
Eau & électricité	2 100	4 850
Loyers	34 102	88 573
Commissions sur fonds gérés	58 463	27 596
Total	239 824	285 107

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Capital social		15 000 000	15 000 000
Réserve légale	(A)	828 977	669 022
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		3 000 000	3 000 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour réinvestissement exonéré		2 000 000	1 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	657 264	589 157
Résultats reportés		444 138	592 237
Modifications comptables	(D)	0	-67 199
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>22 980 379</i>	<i>20 448 110</i>
Résultat de l'exercice (1)		2 719 651	2 674 055
Total des capitaux propres avant affectation		25 700 029	24 507 272
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)		1 500 000	1 500 000
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2)		1,813	1,783

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) En application du circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées en 2013, au compte « Modifications comptables », sous la rubrique des capitaux propres, pour 67.199 D.

(E) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserves pour réinvestissement exonérées	Réserve pour FRBG (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Effets des modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
----------------	----------------	------------------------	---------------------	--	-----------------------	----------------------------	--------------------	-------------------------------------	------------------------	-------

Solde au 31 Décembre 2013	15 000 000	669 022	650 000	3 000 000	1 000 000	400 000	589 157	592 237	(67 199)	2 674 055	24 507 272
---------------------------	------------	---------	---------	-----------	-----------	---------	---------	---------	----------	-----------	------------

Affectations approuvées par l'A.G.O du 04 juin 2014		159 955			1 000 000		95 000	(148 099)	67 199	(1 174 055)	0
Distribution de dividendes										(1 500 000)	(1 500 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							13 972				13 972
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes							(6 479)				(6 479)
Dépenses prélevées sur fonds social							(34 386)				(34 386)
Effet des modifications comptables											0
Résultat de la période close le 31 DECEMBRE 2014										2 719 651	2 719 651

Solde au 31 Décembre 2014	15 000 000	828 977	650 000	3 000 000	2 000 000	400 000	657 264	444 138	(0)	2 719 651	25 700 029
---------------------------	------------	---------	---------	-----------	-----------	---------	---------	---------	-----	-----------	------------

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	18 178 968	16 383 800
Intérêts conventionnels (A)	17 387 011	15 658 479
Intérêts intercalaires (B)	42 006	36 797
Pré loyers (C)	126 807	106 297
Intérêts de retard	694 406	454 179
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	0	0
Variation des produits réservés 18.1	(71 262)	128 048
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	292 080	331 185
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	109 368	181 947
Frais de dossier	182 712	149 238
Total (1) + (2)	18 471 048	16 714 985
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	163 993 202	147 945 480
. A la fin de la période	185 241 111	163 993 202
. Moyenne (D)	174 617 157	155 969 341
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	17 555 824	15 801 573
- Taux moyen (E)/(D)	10,05%	10,13%

18.1. Variation des produits réservés :

La variation des produits réservés peut être analysée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<i>Transferts en produits de la période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	168 656	425 851
Intérêts de retard antérieurs	1 014	21 317
Intérêts de rééchelonnement	2 936	4 071
<i>Produits réputés réservés en fin de période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers	(227 664)	(317 297)
Intérêts de retard	(13 948)	(1 882)
Intérêts sur opérations de rééchelonnement	(2 254)	(4 012)
Total	(71 262)	128 048

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 014	2 013
Charges financières des emprunts (1)	(A)	11 562 401	9 547 773
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		5 835 546	4 451 379
Intérêts des crédits bancaires		3 546 233	3 226 643
Intérêts des certificats de leasing		1 877 961	1 570 250
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		0	10 150
Résorptions des frais d'émission des emprunts		302 661	289 351
Autres charges financières (2)		(9 475)	98 173
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		96 079	166 779
Autres produits financiers		(105 554)	(68 606)
Total (1)+(2)		11 552 926	9 645 946
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		146 500 000	121 700 000
. A la fin de la période		178 283 331	146 500 000
. Moyenne	(B)	162 391 666	134 100 000
- Taux moyen	(A)/(B)	7,12%	7,12%

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Intérêts sur placements	371 167	269 787
- Moins-value potentielle sur placements	-	-
+ Dividendes	-	27 000
+Produits sur fonds gérés	59 690	17 308
+ Jetons de présence	1 500	4 500
Total	432 357	318 595

Note 21. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Salaires et compléments de salaires	984 859	907 400
Charges connexes aux salaires	532 632	497 198
Cotisations de sécurité sociale	380 358	326 184
Autres charges sociales	47 459	48 864
Total	1 945 308	1 779 646

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
<i>Divers achats (1)</i>	<i>137 568</i>	<i>111 862</i>
Achat de matières et fournitures	137 568	111 862
<i>Services extérieurs (2)</i>	<i>228 068</i>	<i>255 236</i>
Locations	143 537	170 320
Entretiens et réparations	9 444	11 784
Primes d'assurances	15 645	14 641
Autres	59 442	58 491
<i>Autres services extérieurs (3)</i>	<i>412 010</i>	<i>381 013</i>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	168 162	140 789
Publicités, publications, relations publiques	35 235	34 975
Cotisations et dons	12 514	17 178
Déplacements, missions et réceptions	7 925	15 239
Frais postaux et de télécommunications	64 677	64 452
Services bancaires et assimilés	123 497	108 380
<i>Charges diverses (4)</i>	<i>19 488</i>	<i>75 000</i>
Jetons de présence	19 488	75 000
<i>Impôts et taxes (5)</i>	<i>150 507</i>	<i>47 678</i>
T.C.L	43 952	39 688
Droits d'enregistrement et de timbres	4 923	3 920
Autres impôts et taxes	101 632	4 070
Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)	947 641	870 789

Note 23. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 718	4 006
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	89 434	87 985
Total	93 152	91 991

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 232 591	2 934 485
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	-	159 000
- Reprises de provisions individuelles suite aux recouvrements de créances	(1 358 157)	(1 920 842)
Total	874 434	1 172 643

Note 25. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2014 et le 31 Décembre 2013, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Résultat net de l'exercice	2 719 651	2 674 055
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	987 908	963 445
- Dotations aux provisions	2 232 591	3 093 485
- Jetons de présence	19 488	75 000
- Contribution Conjoncturelle	95 547	
- Modifications comptables	-	67 199
<i>A déduire</i>		
- Dividendes	-	(27 000)
- Réinvestissements exonérés relatifs aux fonds gérés par la SICAR INVEST	(1 000 000)	(1 000 000)
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<i>5 055 185</i>	<i>5 846 184</i>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(2 232 591)	(3 093 485)
Résultat fiscal	2 822 594	2 752 699
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	987 908	963 445

Note 26. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, comme suit :

Encaissements reçus des clients			
41	Clients & comptes rattachés		116 734 100
77	Gains extraordinaires		6 926
			116 741 027
Sommes versées aux fournisseurs			
401	Fournisseurs d'exploitation		-737 567
458	Divers charges à payer & produits à recevoir		188 426
461	Compte d'attente		-782 755
615	Entretiens et réparations		550
616	Primes d'assurances		-25 211
623	Publicité, publications, relations publiques		-72
665	Autres impôts, taxes et versements assimilés		
			-1 356 629
Sommes versées aux personnel			
118	Autres réserves		-4 466
421	Personnel- avances & acomptes		-159 473
425	Personnel - rémunérations dues		-839 666
4321	I R P P		-291 320
433	Etat contributions à payer		-28 421
451			
453	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-549 991
64	Charges de personnel		-20 490
			-1 893 826
Interêts payés			
2731			-309 615
627	Services bancaires et assimilés		-62 984
651	Charges d'intérêts		-10 898 464
750	Intérêts créditeur des comptes courants bancaires		105 554
754	Revenus des valeurs mobilières de placement		65 993
			-11 099 516
Impôts & taxes payés			
4322	Retenue à la source		-1 800 081
434	Etat-impôts sur les bénéfices		-917 000
436	Etat taxes sur le chiffre d'affaires		-164 479
665	Autres impôts, taxes et versements assimilés		-101 152
439	Autres impôts, taxes & versements assimilés		-32 216
			-3 014 928
Autres flux liés à l'exploitation			
633	Jetons de présence		-75 000
733	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs		1 500
734	Ristournes perçues de l'assurance COMAR		126 000
			52 500
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles			
22	Immobilisations corporelles		
404	Fournisseurs d'immobilisations		-75 120 396
408	Fournisseurs -factures non parvenues		-2 678 160
26	Autres immobilisations financières		-1 445 621
405	Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer		-39 447 090
			-118 691 267
Encaissement provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles			
22	Immobilisations corporelles		63 795
28	Amortissements des immobilisations		-63 795
736	Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains sur éléments non récurrents		26 500
			26 500
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière			
25	Participations & créances liées à des participations		-1 100 000
26	Autres immobilisations financières		-86 200
			-1 186 200
Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière			
25	Participations & créances liées à des participations		
26	Autres immobilisations financières		17 895
			17 895
Dividendes et autres distributions			
44	Société du groupe & actionnaires		-1 500 000
			-1 500 000

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2014 et 2013, se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
+ Avoirs en banques	14 445 026	9 910 612
- Découverts bancaires	(4 388 033)	(1 709 873)
+ Avoirs en caisse	1 147	1 147
+ Placement à court terme	5 000 000	3 500 000
Total	15 058 140	11 701 886

Note 27. Engagements hors bilan :

27.1. Engagements donnés :

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2014 :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Opérations de leasing	2 271 909	2 306 171
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	11 750 999	9 755 226
Intérêts à courir sur emprunts BTE	158 660	358 254
Intérêts à courir sur emprunts BTL	204 720	473 443
Intérêts à courir sur emprunts BTK	564 974	1 349 420
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	767 107	1 253 261
Intérêts à courir sur emprunts AMEN BANK	237 719	427 954
Intérêts à courir sur emprunts STB	287 581	507 367
Intérêts à courir sur emprunts ATB	599 981	300 420
Intérêts à courir sur certificat de leasing	185 992	191 183
Total	17 030 641	16 922 699

27.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 014	2 013
Intérêts non échus sur opérations de leasing	31 925 330	26 211 096
Garanties réelles reçues des clients	3 142 801	3 280 553
Valeur des biens donnés en leasing	226 732 116	203 139 374
Total	261 800 247	232 631 023

Note 28. Transactions avec les parties liées :

28.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente les jetons de présence servis aux administrateurs de l'AIL représentant la BTK.

	Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Jetons de présence	56.250	56.250
TOTAL	56.250	56.250

28.2. Relations avec les autres parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions de montage et mise en place de l'emprunt obligataire AIL 2014 *	-	(240.000)	
Commissions de gestion emprunt AIL 2014 *	-	(30.000)	
Commissions de mise en place de financement de crédit-bail, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK	(8.159)		
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	(2.000)	
Commissions sur versement chèque	(9.058)	-	
Commissions sur virements et versement effets	(20.041)	-	

(Suite)	BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions de gestion sur facilités de caisse		-	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	(95.824)		
Intérêts sur crédits bancaires	(882.340)	-	
Charges locatives	(104.458)	-	
Jetons de présence servis	(56.250)	-	
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	412.851	-	
Commissions de gestion du fonds géré			(50.000)
Commissions de rendement du fonds géré			(8.463)
Produit de placement du fonds géré			56.421
Intérêts perçus sur opérations de leasing	11.411	7.781	

(*) Inscrits en charges reportées dont 37.804 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

Note 29. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 30. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2014, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société, conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

30.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08

ANNEE 2014

		Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	30.5	199 027 435		187 097 351
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	30.6	12 503 162		5 944 311
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		267 937	100%	267 937
Titres de participation		3 100 000	100%	3 100 000
Titres de participations (Emprunt National)		100 000	0%	0
Autres actifs financiers		493 650	100%	493 650
Créances sur l'Etat		3 339 436	0%	0
Autres postes d'actifs		589 765	100%	589 765
Banques et caisses		14 446 173	20%	2 889 235
Titres de transaction et de placement		5 000 000	20%	1 000 000
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS		238 867 558		201 382 249

FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+		15 000 000
Réserves	+		7 536 240
Résultats reportés	+		444 138
Résultat de l'exercice 2014	+		2 719 651
Distribution de dividendes prévisionnelle (prévue par le Conseil d'administration du 16/04/2015 pour 1.800.000)	-		(1 800 000)
Charges reportées	-		(600 796)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A		23 299 233
Provisions collectives sur engagements courants et nécessitant un suivi particulier			1 359 000
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B		1 359 000
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B		24 658 233
<u>FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS</u>			12,24%

30.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	121 131 227	64 673 976	1 317 622	880 670	5 026 465	193 029 960
Impayés	1 312 097	6 715 087	426 457	674 719	9 886 833	19 015 192
Avances reçues	(2 295 586)	0	0	0	(490 878)	(2 786 464)
TOTAL BILAN	120 147 738	71 389 063	1 744 079	1 555 388	14 422 420	209 258 687
Engagements hors bilan sur opérations de leasing mobilier	2 114 637	157 272	0	0	0	2 271 909
TOTAL HORS BILAN	2 114 637	157 272	0	0	0	2 271 909
TOTAL ENGAGEMENTS	122 262 375	71 546 335	1 744 079	1 555 388	14 422 420	211 530 597
Produits réservés	0	0	(39 026)	(73 629)	(913 958)	(1 026 613)
Garanties imputables sur risques encourus	(6 000)	(1 000)	0	0	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(143 592 313)	(81 193 468)	(1 715 133)	(1 363 185)	(2 010 817)	(229 874 917)
Provisions sur encours	0	0	(9 220)	(2 857)	(3 449 425)	(3 461 503)
Provisions sur impayés	0	0	(46 618)	(136 577)	(8 377 022)	(8 560 217)
Provision additionnelle					(273 354)	(273 354)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(143 598 313)	(81 194 468)	(1 809 997)	(1 576 248)	(15 026 077)	(243 205 103)
Leasing immobilier (Décote 50%)	(3 673 649)	(1 919 676)	(35 519)	(85 678)	(229 790)	(5 944 311)
Risques encourus négatifs	489 828	0	0	0	22 380	512 208
RISQUES ENCOURUS	119 072 559	69 625 659	1 613 696	1 256 647	1 473 104	193 041 662

30.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	113 800 813	61 074 672	1 251 611	740 968	4 675 643	181 543 706
Impayés	1 264 454	6 475 040	419 449	631 467	9 152 716	17 943 126
Avances reçues	(2 261 023)	0	0	0	(470 283)	(2 731 306)
TOTAL BILAN	112 804 244	67 549 712	1 671 060	1 372 435	13 358 076	196 755 526
Engagements hors bilan sur opérations de leasing mobilier	2 114 637	157 272	0	0	0	2 271 909
TOTAL HORS BILAN	2 114 637	157 272	0	0	0	2 271 909
TOTAL ENGAGEMENTS	114 918 881	67 706 984	1 671 060	1 372 435	13 358 076	199 027 435
Produits réservés	0	0	(37 045)	(62 563)	(823 428)	(923 036)
Garanties imputables sur risques encourus	(6 000)	(1 000)	0	0	(1 500)	(8 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(133 753 312)	(75 056 882)	(1 623 324)	(1 156 056)	(1 220 655)	(212 810 229)
Provisions sur encours	0	0	(9 220)	(2 857)	(3 420 092)	(3 432 169)
Provisions sur impayés	0	0	(46 618)	(136 045)	(7 892 956)	(8 075 619)
Provision additionnelle	0	0	0	0	(172 638)	(172 638)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(133 759 312)	(75 057 882)	(1 716 207)	(1 357 521)	(13 531 270)	(225 422 191)
Risques encourus négatifs	486 861				22 380	509 241
RISQUES ENCOURUS	115 397 563	67 705 984	1 578 176	1 170 970	1 242 479	187 097 351

30.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	7 330 414	3 599 304	66 011	139 702	350 823	11 486 254
Impayés	47 643	240 047	7 008	43 251	734 117	1 072 066
Avances reçues	(34 562)	0	0	0	(20 596)	(55 158)
TOTAL BILAN	7 343 495	3 839 351	73 019	182 953	1 064 344	12 503 162
Engagements hors bilan sur opérations de leasing immobilier	0	0	0	0	0	0
TOTAL HORS BILAN	0	0	0	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS	7 343 495	3 839 351	73 019	182 953	1 064 344	12 503 162
Produits réservés	0	0	(1 981)	(11 066)	(90 530)	(103 576)
Garanties imputables sur risques encourus	0	0	0	0	0	0
Garanties non imputables sur risques encourus	(9 839 001)	(6 136 586)	(91 809)	(207 129)	(790 162)	(17 064 688)
Provisions sur encours	0	0	0	0	(29 333)	(29 333)
Provisions sur impayés	0	0	0	(532)	(484 066)	(484 598)
Provision additionnelle	0	0	0	0	(100 716)	(100 716)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(9 839 001)	(6 136 586)	(93 790)	(218 727)	(1 494 807)	(17 782 911)
Leasing immobilier (Décote 50%)	(3 673 649)	(1 919 676)	(35 519)	(85 678)	(229 790)	(5 944 311)
Risques encourus négatifs	2 967	0	0			2 967
RISQUES ENCOURUS	(3 673 649)	(1 919 676)	(35 519)	(85 678)	(229 790)	5 944 311

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire en date du 16 juillet 2012, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2014, par votre Conseil d'Administration, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 224.090 mille dinars et un bénéfice net de 2.720 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures, susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

ECC MAZARS

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les actionnaires de l'Arab International Lease AIL

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2014, telles que visées par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- En date du 16/11/2012, l'AIL a conclu une convention avec la BTK, ayant pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat sur la mise en place de financement de crédit-bail mobilier ou de crédit-bail immobilier avec option d'achat, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK

La rémunération de la BTK est composée de deux types de commissions, à savoir :

- Une commission commerciale dite commission d'apport, dont le taux d'intéressement est calculé en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de placement	Taux de commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

Du commun accord, le montant de la commission est révisable semestriellement.

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés à l'AIL.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 7 Décembre 2012.

Un montant de 8.159 D, au titre de cette convention, a été porté dans les charges de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

- La convention de location d'espaces dans les agences de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives de ces agences ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 16 Avril 2013.

Au cours de l'exercice 2014, la charge locative supportée a totalisé 28.246 D.

- L'emprunt de 13.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM, majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2014, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 102.924 DT.
- L'emprunt de 5.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM, majoré d'un point et demi de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2014, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 165.227 DT.
- L'emprunt de 12.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à 5,63%. Les intérêts conventionnels supportés en 2014, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 173.763 DT.
- L'emprunt de 9.200.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM, majoré de deux points de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés en 2014, au titre de cet emprunt, ont totalisé la somme de 440.426 DT.
- La facilité de caisse contractée par la société auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur, à un taux d'intérêt fixe égal à TMM, majoré de 1,75 point de pourcentage. Les intérêts et commissions supportés en 2014, à ce titre, portent sur 95.824 DT.
- Les intérêts créditeurs et de placements à court terme relatifs à l'exercice 2014, ont totalisé un montant global égal à 412.851 DT.
- La convention de location du siège social de l'A.I.L conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2014, au titre de cette convention, portent sur la somme de 64.594 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2014, au titre de cette convention, portent sur la somme de 11.618 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1- Le conseil d'Administration du 6 Juin 2013, renouvelle le mandat du Directeur général pour une durée de 2 ans, qui commence le 6 Juin 2013 et qui s'achève à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant, sur l'exercice 2015. Il a décidé d'allouer la rémunération et les avantages suivants :

- Un salaire annuel net : 43.000 D net avec date d'effet, du 1^{er} Janvier 2013 ;
- Une voiture de fonction d'une puissance ne dépassant pas 9 chevaux ;
- La prise en charges des frais de consommation de carburants de la voiture de fonction à hauteur de 500 litres d'essence par mois et des frais d'entretien ;
- La prise en charges des factures de consommation personnelle de l'eau, de l'électricité, du gaz et du téléphone pour un montant forfaitaire net fixé à 4.000 DT par an.

En outre, une prime d'encouragement a été servie au Directeur Général en 2014, au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, décidée par le Conseil d'Administration du 4 Avril 2014, cette indemnité a porté sur un montant net de 12.500 DT arrêté par un comité ad-hoc, constitué à cet effet.

2- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C.2- Les obligations et engagements de l'Arab International Lease AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur Général		Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Salaires, prime et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	148.515	0		
Jetons de présence	-	-	75 000	75 000
TOTAL	148.515	0	75 000	75 000

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

ECC MAZARS

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Karim SETHOM.

BILAN-ACTIFS AU 31/12/2014

En (DT)		<i>au 31 décembre</i>	
ACTIFS	NOTES	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	6 281,150	6 281,150
Amortissements		(6 281,150)	(5 102,584)
Immobilisations corporelles	1	159 869,955	142 076,633
Amortissements		(108 944,616)	(108 679,857)
Immobilisations financières	2	6 171 633,000	6 204 965,000
Versements restant à effectuer		(1 627 000,000)	(1 627 000,000)
Provisions		(215 399,333)	(227 958,333)
Total des actifs immobilisés		4 380 159,006	4 384 582,009
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		4 380 159,006	4 384 582,009
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Autres actifs courants	3	1 347 367,350	1 869 188,569
Placements et autres actifs financiers	4	136 952,720	124 271,740
Provisions		(74 901,300)	(81 865,210)
Liquidités et équivalents de liquidités	5	1 129 228,840	837 782,611
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		2 538 647,610	2 749 377,710
TOTAL DES ACTIFS		6 918 806,616	7 133 959,719

BILAN-CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS AU 31/12/2014

En (DT)		<i>au 31 décembre</i>	
	NOTES	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		6 236 055,000	6 236 055,000
Réserves		75 829,666	75 829,666
Résultats reportés		(1 294 891,459)	(999 729,208)
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	6	5 016 993,207	5 312 155,458
Résultat de l'exercice		(227 550,620)	(295 162,251)
Total des capitaux propres avant affectation		4 789 442,587	5 016 993,207
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Concours sur les ressources FOPRODI		1 864 300,000	1 864 300,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 864 300,000	1 864 300,000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs		-	1 001,899
Autres passifs courants	7	122 976,735	159 200,613
Avance sur rétrocession de participation	8	141 984,675	92 464,000
Concours bancaires		102,619	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		265 064,029	252 666,512
TOTAL DES PASSIFS		2 129 364,029	2 116 966,512
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		6 918 806,616	7 133 959,719

ETAT DE RÉSULTAT AU 31/12/2014

		<i>au 31 décembre</i>	
	NOTES	<u>2014</u>	<u>2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres de placements	9	69 951,602	89 133,937
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		69 951,602	89 133,937
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	10	(226 488,566)	(248 388,791)
Dotations aux amortissements et aux provisions	11	(28 426,191)	(80 494,733)
Autres charges d'exploitation	12	(74 036,288)	(73 346,626)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(328 951,045)	(402 230,150)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(258 999,443)	(313 096,213)
Autres pertes ordinaires		(7 067,672)	(239,061)
Autres gains ordinaires	13	39 016,495	18 673,023
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		(227 050,620)	(294 662,251)
Impôts sur les bénéfices		500,000	500,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(227 550,620)	(295 162,251)
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(227 550,620)	(295 162,251)

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31/12/2014

En DT

		<u>2014</u>	<i>au 31 décembre</i> <u>2013</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Commissions FOPRODI et d'études encaissées		-	19 301,017
Dividendes des SICAV obligataires		8 949,630	49 041,988
Plus ou moins-values sur cession SICAV obligataires		2 858,823	(6 700,916)
Moins-values sur réactualisation des SICAV		(3 696,397)	-
Produits financiers sur placement		15 379,550	16 326,947
Encaissements de jetons de présence		1 800,000	1 300,000
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	14	(302 056,447)	(290 940,018)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION		(276 764,841)	(211 670,982)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acqui d'immob corporelles	15	(43 993,622)	(244,915)
Encaissements provenant de la cession d'immob corporelles		17 000,000	-
Décaissements affectés à l'acquisition d'immob financières		-	(1 028 000,000)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES OU PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(26 993,622)	(1 028 244,915)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements pour rétrocession des participations		50 000,000	68 370,000
Remboursement avance sur participation SCITEK		-	24 997,500
Remboursement de frais		2 931,618	
Remboursement avance compte courant actionnaires		25 313,430	18 949,160
Décaissements au profit du FOPRODI		(31 940,475)	-
Libération du capital social	16	548 797,500	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENTS		595 102,073	112 316,660
VARIATION DE TRESORERIE		291 343,610	(1 127 599,237)
Trésorerie au début de l'exercice		837 782,611	1 965 381,848
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 129 126,221	837 782,611

**V. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU
31/12/2014**

Note 1 : immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

DESIGNATION	Valeur au 31/12/2013	Acquisition 2014	Cession	Valeur au 31/12/2014	Amortissement au 31/12/2013	Dotations de l'exercice	Régul	Amortissement au 31/12/2014	Valeurs nettes au 31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciel	1 568,300		-	1 568,300	1 568,300	-	-	1 568,300	-
Site Web	4 712,850		-	4 712,850	3 534,284	1 178,566	-	4 712,850	-
							-		
							-		
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 281,150		-	6 281,150	5 102,584	1 178,566	-	6 281,150	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Equipements de bureau	10 772,903	-	-	10 772,903	8 372,959	1 509,964	-	9 882,923	889,980
Mobilier de bureau	22 130,648	300,579	-	22 431,227	14 168,655	4 072,302	-	18 240,957	4 190,270
Matériel informatique	14 950,951	118,236	-	15 069,187	14 948,850	474,369	(782,566)	14 640,653	428,534
Matériel de transport	86 180,300	43 574,807	(26 200,300)	103 554,807	68 186,300	35 770,415	(26 200,300)	61 970,715	41 584,092
Agencement Aménagement et installat	8 041,831	-	-	8 041,831	3 003,093	1 206,275	-	4 209,368	3 832,463
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142 076,633	43 993,622	(26 200,300)	159 869,955	108 679,857	43 033,325	(26 982,866)	108 944,616	50 925,339
TOTAL	148 357,783	43 993,622	(26 200,300)	166 151,105	113 782,441	44 211,891	(26 982,866)	115 225,766	50 925,339

Note 2 : immobilisations financières (DT)

<i>Immobilisations financières</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Titres de participation libérés SODEK	2 672 000,000	2 672 000,000
Titres de participation non libérés SODEK	1 597 000,000	1 597 000,000
Autres formes de participation	8 333,000	41 665,000
Versements restant à effectuer sur participations SODEK	(1 597 000,000)	(1 597 000,000)
Provisions pour dépréciations des participations SODEK	(215 399,333)	(227 958,333)
Titres de participation libérés FOPRODI	1 864 300,000	1 864 300,000
Titres de participation non libérés FOPRODI	30 000,000	30 000,000
Versements restant à effectuer sur participations FOPRODI	(30 000,000)	(30 000,000)
	4 329 233,667	4 350 006,667

Note 3 : Autres actifs courants (DT)

<i>Autres actifs courants</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Avance sur salaire	2 500,000	800,000
Etat, report d'impôt sur les sociétés	58 277,156	54 532,269
Etat, report de TVA	1 531,938	-
Actionnaires comptes d'apport en capital	1 256 730,000	1 805 527,500
SCITEK dépenses pour compte	138,000	1 513,300
Charges constatées d'avance	1 707,256	2 515,500
Produits à recevoir	26 483,000	4 300,000
	1 347 367,350	1 869 188,569

Note 4 : Placement et autres actifs financiers (DT)

<i>Placements et autres actifs financiers</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Créance Béchir Fradj	24 901,300	24 901,300
Echéance à moins d'un an -Prêt Afrique Marbre	58 331,000	41 665,000
Échéance à moins d'un an sur prêt El Ghaith agricole	50 000,000	50 000,000
Intérêts courus sur Prêt Afrique Marbre	3 720,420	741,530
Intérêts courus sur prêt El Ghaith agricole	-	6 963,910
	136 952,720	124 271,740
Provisions pour dépréciations du prêt Ghaith agricole	(50 000,000)	(50 000,000)
Provisions pour dépréciations des intérêt sur prêt Ghaith agricole	-	(6 963,910)
Provisions pour dépréciation du compte Béchir Fradj	(24 901,300)	(24 901,300)
	(74 901,300)	(81 865,210)

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités (DT)

<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Banque de l'habitat (BH)	42 286,976	11 432,587
Union Internationale des banques (UIB)	-	4 049,187
Banque Nationale Agricole (BNA)	-	142,679
Placement en bons de caisse	1 000 000,000	500 000,000
Placement SICAV-Obligataires Banque de l'Habitat	86 854,170	322 150,383
Caisse	87,694	7,775
	1 129 228,840	837 782,611

Note 6 : Mouvement des Capitaux propres et résultat (DT)

Tableau de mouvement des Capitaux propres et résultat par actions

	Capital social	Réserves légalés	Réserves statutaires	Fonds social	Résultats reportés déficitaires	Résultat de l'exercice	Total
Valeurs au 31/12/2013	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	2 000,000	(999 729,208)	(295 162,251)	5 016 993,20
Affectation du résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	(295 162,251)	295 162,251	
Résultat de l'exercice						(227 550,620)	
Valeurs au 31/12/2014	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	2 000,000	(1 294 891,459)	(227 550,620)	4 789 442,58

* *Résultat par actions*

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Résultat de l'exercice	(227 550,620)	(295 162,251)
Nombre d'actions	1 069 038	1 069 038
Résultat par action	(0,213)	(0,276)

Note 7 : Autres passifs courants (DT)

<i>Autres passifs courants</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Personnel-Charges à payer	76 286,826	80 642,530
Etat, impôts et taxes	13 595,856	15 856,903
CNSS	2 348,589	6 102,909
Charges à payer	30 545,464	18 330,832
Avances sur cession d'actions pour le FOPRODI	-	24 461,650
Produits perçus d'avance- Bons de caisse	-	13 605,789
Créditeurs divers	200,000	200,000
	122 976,735	159 200,613

Note 8 : Avances sur rétrocession de participation (DT)

<i>Avance sur rétrocession de participation</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Avance sur rétrocession de participations	141 984,675	92 464,000
	141 984,675	92 464,000

Note 9 : Revenus des titres de placement (DT)

<i>Revenus des titres de placements</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Commission d'études	-	10 420,000
Commission sur ressources FOPRODI	-	8 881,017
Dividendes des SICAV Obligataires	8 949,630	49 041,988
Plus values sur cession de participations	-	20 800,000
Plus values sur cession des SICAV	2 998,943	-
Moins-values sur cessions des SICAV	(140,120)	(7 209,758)
Moins-values sur réactualisation des SICAV	(3 696,397)	508,842
Jetons de présence	1 975,000	2 250,000
Produits financiers sur prêts en comptes courants	4 626,320	1 720,690
Produits financiers sur bons de caisse	55 238,226	2 721,158
	69 951,602	89 133,937

Note 10 : Charges de personnel (DT)

<i>Charges de personnel</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Salaires	201 717,876	188 936,029
Charges pour congés à payer	(15 785,995)	18 242,667
Cotisation CNSS	24 741,904	24 355,968
Contribution au régime complémentaire	1 692,452	-
Prime accident de travail	661,555	734,942
Charges patronal CNRPS	4 064,274	4 129,874
Autres charges de personnel	2 120,000	2 520,000
Bons de restauration	5 977,300	6 120,800
Frais de formation	1 299,200	3 348,511
	226 488,566	248 388,791

Note 11 : Dotations aux amortissements et aux provisions (DT)

<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Dotation aux amortissement des immobilisations incorporelles	1 178,564	1 570,793
Dotation aux amortissement des immobilisations corporelles	27 247,627	24 958,940
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	-	53 965,000
	28 426,191	80 494,733

Note 12 : Autres charges d'exploitation (DT)

<i>Autres charges d'exploitations</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Achats fournitures de bureau	969,969	1 288,050
Achats divers	396,281	593,878
Carburants	15 323,380	14 566,041
Electricité	1 125,736	1 029,594
Eau	123,770	341,222
Location	9 457,135	9 006,795
Entretiens et réparations	6 097,283	3 631,189
Assurance matériel de transport	1 651,947	4 439,530
Assurance SOTUGAR	-	1 045,000
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 087,599	12 889,258
Annonces et publications	1 030,212	294,180
Cotisations et relations publiques	122,681	3 256,706
Dons et subventions accordés	-	300,000
Frais de déplacements	1 922,329	768,690
Frais de réception	1 359,700	1 632,335
Frais postaux et de télécommunication	3 377,417	2 589,237
Frais et Commissions bancaires	3 487,019	4 374,405
Impôts et taxes	7 455,760	6 210,703
Droits de timbres et frais d'enregistrements	716,402	618,700
Taxes de circulation et transport	-	480,000
Jetons de présence	7 250,000	3 250,000
Pénalités de retard	81,668	741,113
	74 036,288	73 346,626

Note 13 : Gains ordinaires (DT)

<i>Autres gains ordinaires</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Reprises sur provisions	19 522,910	12 000,000
Profit sur cession d'immobilisation	17 000,000	-
Autres gains ordinaires	2 493,585	6 673,023

<i>Note 14 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Sommes versées pour frais de personnels	216 678,542	269 821,939
Sommes versés aux fournisseurs et autres	85 377,905	21 118,079
	302 056,447	290 940,018

<i>Note 15 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Acquisition d'un véhicule de transport	43 574,807	-
Acquisition de mobilier et de matériel informatique	418,815	244,915
	43 993,622	244,915

<i>Note 16 : Libération du capital</i>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Libération BNA de la deuxième moitié de l'augmentation du capital social	548 797,500	-
	548 797,500	-

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR

Messieurs,

Nous avons audité le bilan de la société SODEK-SICAR au 31 Décembre 2014, présentant un total bilan de 6 918 806,616 dinars et un résultat déficitaire de 227 550,620 dinars, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Du fait même du recours à la technique des sondages et des autres limites inhérentes à l'audit et à tout système de contrôle interne, le risque de non détection d'une anomalie significative ne peut être annulé. Nous vous rappelons que la direction de la société est responsable de la préparation des états financiers, cette responsabilité implique la tenue d'une comptabilité et d'un système de contrôle interne adéquats, le respect de la réglementation en vigueur et la sauvegarde des actifs de la société.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

1-Le conseil d'administration de la SODEK-SICAR réuni le 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social.

Au 31 décembre 2014, deux actionnaires n'ont pas libérés leur part restante dans l'augmentation du capital social.

Durant l'exercice 2014 et les exercices précédents, la SODEK-SICAR, n'a ni facturé aux actionnaires défaillants ni pris en charge en comptabilité, le montant des intérêts de retard sur la partie du capital non encore libérée totalisant 1 256 730 dinars au 31/12/2014, comme stipulé par l'article 326 du code des sociétés commerciales et l'article 11 des statuts, ces intérêts seraient de l'ordre de 75 403 dinars pour l'exercice 2014.

2- La SODEK SICAR a souscrit pour un montant de 2 000 000 de dinars dans le capital de la SCITEK sans conclure une convention de rétrocession comme il est requis par la réglementation en vigueur et notamment l'article 22 nouveau du décret-loi 2011-99.

Par ailleurs, la SODEK-SICAR a fourni à ses actionnaires des engagements d'investir au moins 80% des fonds libérés dans des projets implantés dans les zones de développement régional et régis par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements. L'activité de la SCITEK n'étant pas éligible aux avantages du développement régional, la libération du deuxième quart du capital social et des montants suivant ainsi que l'absence d'une convention de rétrocession, risquent d'entraîner une déchéance fiscale pour les actionnaires de la SODEK- SICAR.

Aux termes de l'article 6 paragraphe VI, du décret-loi 2011-100 du 21 octobre 2011, la SODEK-SICAR se trouve solidaire avec les souscripteurs dans la limite du montant dont ils ont bénéficié du paiement de l'impôt due par les souscripteurs et des pénalités de retard en rapport.

Il est à signaler que suite à la correspondance du ministre des finances en date du 23 août 2013, le conseil d'administration de la SODEK-SICAR réuni le 29 novembre 2013, a décidé de sursoir à la libération du reste de la participation de la société dans la SCITEK.

A notre avis, sous réserves de ce qui a été soulevé dans les paragraphes 1 et 2, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

1- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. La synthèse de cet examen figure au niveau de notre lettre de direction en date du 19 mai 2015.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la

base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception des situations décrites dans les paragraphes 1 et 2 ci-dessus.

2- En application de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous nous sommes assurés de la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

3- Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale. Ces informations sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-dessus indiqués.

Tunis, le : 05 JUIN 2015

Le commissaire aux comptes

Karim SETHOM



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- LES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS

Suivant décision du conseil d'administration en date du 17 mars 2011, le président directeur général de la SODEK-SICAR monsieur Tahar Nasri a perçu durant l'exercice 2014, les avantages et rémunérations suivants :

- Un salaire brut totalisant 56 128,140 dinars.
- Des bons de carburants pour une valeur globale de 8 703 dinars.
- Des tickets de restauration pour une valeur globale de 945 dinars.

Par ailleurs, le président directeur général dispose d'une voiture de fonction et d'une prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le : 05 JUIN 2015

Le commissaire aux comptes

Karim SETHOM



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société de Développement et d'Investissement du Sud

-SODIS SICAR-

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS - SICAR », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Ayadi BOUGUERBA.

ACTIFS	N	2014	2013	VARIATION
ACTIFS IMMOBILISES				
. Immobilisations incorporelles		34 303	34 303	0
Moins : Amortissements		-29 323	-28 013	-1 310
	1	4 980	6 290	-1 310
. Immobilisations corporelles		1 019 981	1 003 254	16 727
Moins : Amortissements		-468 800	-405 830	-62 970
	2	551 181	597 424	-46 243
. Immobilisations financières	3	29 100 694	30 997 064	-1 896 370
Moins: Provisions		-7 989 728	-6 448 312	-1 541 415
		21 110 967	24 548 752	-3 437 785
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		21 667 128	25 152 466	-3 485 338
. Autres actifs non courants	4	2 688	11 393	-8 705
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		21 669 816	25 163 859	-3 494 043
ACTIFS COURANTS				0
. Clients et comptes rattachés		300 007	133 500	166 507
Moins : Provisions		-29 639	-29 639	0
	5	270 369	103 861	166 507
. Autres actifs courants		3 445 026	3 595 545	-150 518
Moins : Provisions		-18 771	-18 771	0
	6	3 426 256	3 576 774	-150 518
. Placements et autres actifs financiers		3 146 950	4 057 416	-910 466
Moins : Provisions		0	0	0
	7	3 146 950	4 057 416	-910 466
. Liquidités et équivalents de liquidités	8	2 929 014	678 784	2 250 230
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		9 772 588	8 416 835	1 355 753
TOTAL DES ACTIFS		31 442 404	33 580 695	-2 138 291

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	N	2014	2013	VARIATION
CAPITAUX PROPRES				
. Capital social		28 457 043	28 457 043	0
. Réserves		258 794	258 794	0
. Autres capitaux propres		1 100 699	1 103 516	-2 817
. Résultats reportés		-7 111 886	-5 227 368	-1 884 518
TOTAL CAPITAUX PROPRES AV. RESULTAT	9	22 704 650	24 591 984	-1 887 334
RESULTAT DE L'EXERCICE		-1 363 667	-1 748 382	384 715
TOTAL DES CAPIT. PROPRES AV. AFFECTATION		21 340 983	22 843 602	-1 502 619
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
. Provisions pour risques et charges		0	0	0
. Fonds BEI		1 064 500	1 494 700	-430 200
. Fonds 21/21		395 621	395 741	-120
. FOPRODI		3 571 070	3 362 990	208 080
. Fonds gérés		490 000	490 000	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	10	5 521 191	5 743 431	-222 240
PASSIFS COURANTS				
. Fournisseurs et comptes rattachés		0	0	0
. Avances sur cession de participations	11	2539744	2593984	-54 240
. Autres passifs courants	12	2 040 487	2 399 678	-359 191
. Concours bancaires et autres passifs financiers	13	0	0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		4 580 231	4 993 662	-413 431
TOTAL DES PASSIFS		10 101 422	10 737 093	-635 671
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31 442 404	33 580 695	-2 138 291

ETAT DE RESULTAT 2014

DESIGNATIONS	2014	2013	VARIATION
PRODUITS D'EXPLOITATIONS			
. Revenus des titres de participations	614 691	341 593	273 098
. Reprises sur provisions	721 257	24 904	696 353
. Produits de placement	889 047	376 367	512 680
. Autres produits d'exploitation	23 041	37 827	-14 786
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATIONS	2 248 036	780 691	1 467 345
CHARGES D'EXPLOITATIONS			
. Charges de personnel	637 089	528 808	108 281
. Dotations aux amortissements et provisions	2 455 435	1 640 905	814 530
. Autres charges d'exploitation	307 128	272 696	34 432
Perte et Moins value Boursier	131 452	117 824	13 628
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATIONS	3 531 104	2 560 233	970 871
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 283 067	-1 779 542	496 474
. Charges financières nettes	-76 104	0	-76 104
. Autres gains ordinaires	0	31 979	-31 979
. Autres pertes ordinaires	0	-37	37
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS	-1 359 171	-1 747 600	388 429
. Impôts sur les bénéfices	-4 496	-782	-3 714
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔTS	-1 363 667	-1 748 382	384 715
. Eléments extraordinaires	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 363 667	-1 748 382	384 715
. Effets des modifications comptables	-136 136	0	-136 136
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION COMPTABLE	-1 499 803	-1 748 382	248 579

ETAT DES FLUX DES TRESORERIES 2014

DESIGNATION	2014	2013	VARIATION
Flux d'exploitation			
. Résultat net	-1 363 667	-1 748 382	384 715
Ajustements pour :			
. Amortissements et provisions	2 455 435	1 640 905	814 530
Variation des :			
. Créances	-166 507	24 904	-191 411
. Autres actifs	150 519	-367 317	517 836
. Fournisseurs et autres dettes	-413 431	-167 889	-245 542
. reprise sur provision	-721 257	-31 900	-689 357
Flux de trésorerie d'exploitation	-58 909	-649 679	590 770
Flux d'investissement			
. Décaissement affectés à l'acquisition des immobilisations Corporelles et incorporelles	-16 448	-161 663	145 215
. Encaissements provenant de la cession des immobilisations Corporelles et incorporelles	0	31 900	0
. Décaissements affectés aux frais préliminaires		0	0
. Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations Financières	-427 300	-1 515 379	1 088 079
. Encaissements provenant de la cession des immobilisations Financières		0	0
Flux de trésorerie d'investissement	-443 748	-1 645 142	1 201 394
Flux de financement			
. Rachat des titres	0	0	0
. Encaissements suite à l'émission des actions	0	0	0
. Encaissements des avances sur cession des participations	2 064 660	760 594	1 304 066
. Encaissements /BEI/FOP/FNE	208 080	530 200	-322 120
. Décaissements/FNE	-120	-12 676	12 556
. Décaissements FOPRODI	0	-450 000	450 000
. Décaissements BEI/FOND WIFAK/	-430 200	-120 000	-310 200
. Décaissements sur fonds social	0	-5 218	5 218
Flux de trésorerie de financement	1 842 420	702 900	1 139 520
VARIATION DE TRESORERIE	1 339 763	-1 591 921	2 931 684
. Trésorerie au début de l'exercice	4 736 200	6 328 122	-1 591 922
. Trésorerie à la fin de l'exercice	6 075 964	4 736 200	1 339 764

B /NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Présentation et régime fiscal de la société

1.1. Présentation de la société

La société « SODIS SICAR » est une société d'investissement à capital risque de droit tunisien créée en 1996. Au 31 Décembre 2014, le montant du capital libéré s'élève à 28.457.043 Dinars.

Les sociétés d'investissement à capital risque ont pour objet la participation, pour leur propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

Les sociétés d'investissement à capital risque interviennent au moyen de la souscription ou de l'acquisition, d'actions ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote, de parts sociales, ou de certificats d'investissement.

La comptabilité de la société est exprimée en Dinar Tunisien et est informatisée.

1.2. Régime fiscal de la société

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 35%, et est assujettie à la TVA au taux de 18% au titre des commissions qu'elle perçoit.

En revanche et en raison de son statut de société d'investissement à capital risque, la Société « SODIS SICAR » bénéficie des avantages fiscaux suivants :

- Déduction des plus values de cessions des actions et des parts sociales de l'assiette
Soumise à l'IS ;
- Déduction des plus-values provenant de la cession des actions cotées à la Bourse de valeurs Mobilières de Tunis :
 - acquises ou souscrites avant le 1er janvier 2011,
 - acquises ou souscrites à partir du 1er janvier 2011 : lorsque la cession intervient après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription.
- Déduction de l'assiette imposable à l'IS des provisions constituées pour dépréciation de la valeur des actions et parts sociales sans limite et ce, à partir du 1er Janvier 2010.

2. Conventions et méthodes comptables

2.1. Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

2.2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence(*) ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 couvrent la période allant du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014.

2.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles de la société « SODIS SICAR » sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles

- Matériels de transport : 20%
- Mobiliers et matériels de bureaux : 10%
- Agencements, Aménagements et Installations : 10 %
- Matériels Informatiques : 33%
- Bâtiments : 2%

Immobilisations incorporelles

- Logiciels 33,33%

(*)Méthode de comptabilisation des produits de l'année :

- la SODIS-SICAR applique le principe de la prudence pour la comptabilisation des produits de l'année en cours. Uniquement les produits réalisés ou certains produits à réaliser (pratiquement sur « engagement ferme de la part de cessionnaire ») sont comptabilisés.

NOTE 1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur nette des immobilisations incorporelles a connu une diminution de **1 310 DT** au cours de l'exercice 2014. Cette diminution s'explique par la dotation de l'exercice.

Désignation	2014	2013	Unité : en Dinars
			Variation
Immobilisation incorporelles	34 303	34303	0
Dotation aux amortissements 2014	-29 323	-28013	-1 310
Total	4 980	6 290	-1 310

NOTE 2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont connu une diminution de **46 243 DT** passant de **597 424 DT** au 31/12/2013 à la somme de **551 181 DT** à la clôture de l'exercice 2014.

Les opérations intervenues sur le poste « Immobilisations Corporelles » sont analysées comme suit :

Désignation	2014	2013	Unité : en Dinars
			Variation
Immobilisation corporelles	1 019 981	1 003 254	16 727
Dotation d'amortissement 2014	-468 800	-405 830	-62 970
Total	551 181	597 424	-46 243

▪ Acquisitions de l'exercice :

Les investissements s'élèvent à la clôture de l'exercice 2014 à la somme de **16 727 DT** et concernent les postes suivants :

Désignation	Unité : en Dinars
Matériels Informatiques	6 399
I.A.Divers	984
Matériels de bureau	7 344
Construction en cours	2 000
TOTAL	16 727

Dotation de l'exercice 2014 : Les dotations aux amortissements de l'exercice 2014 est de **64 280 DT**.

Amortissements :

Le tableau ci-après, retrace les différents mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles intervenues au cours de l'exercice 2014 en valeurs brutes et en amortissements.

Unité : en Dinars

Désignations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				V.C.N 31/12/2013
	V. Brutes 01/01/2014	Acquisitions 2014	Cessions 2014	V. Brutes 31/12/2014	Amort. antérieurs	Cessions 2014	Dotations 2014	ammort cumm	
Immobilisations incorporelles	34 303	0	0	34 303	28 013	0	1 310	29 323	4 980
Logiciels	34 303		0	34 303	28 013		1 310	29 322	4 980
Immobilisations corporelles	1 003 254	16 727	0	1 019 981	405 830	0	62 970	468 800	551 181
Terrains	0	0	0	0	0		0		0
Constructions	451 743	0	0	451 743	69 975		9 035	79 010	372 734
Matériels informatiques	63 761	6 399	0	70 160	58 132		4 564	62 696	7 464
Matériels de transport	206 968	0	0	206 968	117 024		34 197	151 221	55 747
Equipements de bureau	79 063	7 344	0	86 407	65 614		4 318	69 932	16 474
A.A.I construction	73 956	0	0	73 956	27 813		7 599	35 411	38 545
Install. Amé. Agence. Divers	69 842	984	0	70 826	67 271		3 258	70 528	298
Construction en cours	57 920	2 000	0	59 920	0			0	59 920
TOTAL	1 037 556	16 727	0	1 054 283	433 843	0	64 280	498 122	556 161

NOTE 3- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à **21 110 967 DT** au 31/12/2014, contre **24 548 752 DT** au 31/12/2013, enregistrant une diminution de **3 437 785 DT**.

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i>		
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Participations	26 890 506	28 764 029	-1 873 523 (1)
FINE 21/21	388 518	391 783	-3 264 (2)
Prêts	133 351	152 934	-19 583 (3)
Autres formes de participation	1 688 319	1 688 319	0 (4)
TOTAL IMMOBILISATION FINANCIERES BRUTE	29 100 694	30 997 064	-1 896 370
Provisions sur Participation	-7 970 728	-6 429 312	-1 541 415 (5)
Provision Prêt Personnel	-19 000	-19 000	0
TOTAL	21 110 967	24 548 752	-3 437 785

(1) La variation de la rubrique participation s'élève à **1 873 523 DT**. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
- Participation sur fonds propres SODIS	19 909 158	21 855 761	-1 946 603 (a)
- Participation CCA	1 585 278	1 520 278	65 000 (b)
- Participation sur fonds gérés ELWIFACK Leasing	610 000	610 000	0 (c)
- Participation sur fonds FOPRODI	3 571 070	3 362 990	208 080 (d)
- Participation sur fonds BEI	1 215 000	1 415 000	-200 000 (e)
TOTAL	26 890 506	28 764 029	-1 873 523

- **(a) Participation sur fonds propres SODIS :**

La variation des participations sur fonds propres SODIS s'élève à **1 946 603 DT**. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
Complexe Indust Tozeur	279 900
SUD SOIL	50 400
PLAST SUD	17 000
NEW BODY LINE*	-375 003
DJERBA THERMALISME**	-200 000
CIF**	-200 000
HOTEL BASSEM**	-818 900
SODET SUD**	-700 000
TOTAL	-1 946 603

*La variation négative de **375 003 DT** représente le reclassement des actions NEW BODY LINE de rubrique participation à la rubrique placement et autres actifs financiers.

La SODIS SICAR à procéder à l'enregistrement et la cession en bourse des participations DJERBA THERMALISME, CIF, SODET SUD et HOTEL BASSEM pour un montant de **1 918 900 DT.

Au 31-12-2014 les participations sur fonds propres SODIS s'élèvent à **19 909 158 DT** détaillées comme suit :

Unité : en Dinars

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Provisions Antérieures	Provisions 2014	Reprise sur Provision/ Régula 2014	VCN 31/12/2014
1	Société de Carrelage Moderne	280 000	280 000			0
2	Grand Marbrerie du Sud	100 000	0			100 000
3	Société MEDINVEST	175 000	0			175 000
4	SOGEM	110 000	110 000			0
5	Les Céramiques du Sud	1 137 666	0			1 137 666
6	Société Hotelière ABIR	115 000	92 000			23 000
7	Société IDEAL FOOD	100 000	100 000			0
8	SOGENAS	100 000	0			100 000
9	Hôtel YASMINA PARK	287 300	287 300			0
10	AB Communication	50 000	40 000			10 000
11	Société AMEN AGRICOLE	50 000	33 500			16 500
12	Foyer Universitaire SALMA	80 000	80 000			0
13	Société Med Food	400 000	354 000	196 000	-150 000	0
14	SOGEGAT	400 000	356 000			44 000
15	Hôtel Dakyanuss	150 000	150 000			0
16	Société EL IZDIHAR	35 000	35 000		-3 208	3 208
17	SAT FONCAGE	35 000	35 000			0
18	Biscuiterie DARBOUZ	90 000	72 000		-15 306	33 306
19	Hôtel SOJAPRO,H	600 000	0			600 000
20	Hôtel Bavaria Beach	75 000	75 000			0

21	Société Kaouach Béton	300 000				300 000
22	Société Call Med	140 000	140 000			0
23	Société SOTUTECH	18 000	18 000			0
24	Hôtel DAR ELKMAR	75 000	67 500	7 500		0
25	Hôtel BASSEM	100				100
26	Foyer Universitaire privé	150 000	0			150 000
27	Hyppocampe Center	100 000	80 000	10 000		10 000
28	Société SOVAPO	65 000	65 000			0
29	Société Mutiservices	40 000	40 000			0
30	SOPEM SUD	300 000	120 000	120 000		60 000
31	Société Ennajeh Plastic	15 000	15 000			0
32	Société Africa Bitume	147 000	37 500	59 500		50 000
33	Société STAR PLAST	60 000	60 000			0
34	Société SOCER	40 000	40 000			0
35	Société Nour d'entreposage	36 000	36 000		-4 443	4 443
36	Société SAHAR	140 000	14 000			126 000
37	Société SOMOFAM	25 000	25 000		-5 000	5 000
38	Société SOFRIGA	45 000	22 000	23 000		0
39	Société JARDIN D'EDEN	120 000	48 000	72 000		0
40	Société TMC	58 000	58 000			0
41	Société CHAHTECH	100 000	0	81 000		19 000
42	Société SPAS	10 000	10 000			0
43	Société NOFASUD	350 000	204 000	98 000		48 000
44	Société USAV	40 000	40 000			0
45	Société PLATRIJO	150 000	0	53 198		96 802
46	Société HAMDJ	20 000	20 000			0
47	Société AZUR	230 000	0			230 000

48	Société Hôtel Latino Djerba	200 000	0			200 000
49	Société Touristique Lella Meriam	600 000	0			600 000
50	Société SERPSUD	100 000	50 000	34 740		15 260
51	Société SMEG	19 500	19 500			0
52	Société EL AMEL Agricole	29 000	5 061	18 139		5 800
53	Société Carrière BATITA	65 760	0			65 760
54	Société L'INTIM	600 000	60 000	540 000		0
55	Société NADOS	118 500	47 400	23 700		47 400
56	Société Zitouna de Production d'Huile	500 000	0	39 350		460 650
57	Société ECOPLAST	66 000	0	16 500		49 500
58	Société SOGEMAC	174 000	0			174 000
59	Société ALTUNISIA	76 000	0			76 000
60	Société Moderne Béton	280 000	0			280 000
61	Société City Print	75 000	0			75 000
62	Société SOTUMEX	134 000	67 000	67 000		0
63	Feed Back Leaders	119 000	29 750	9 750		79 500
64	Société Maghrebienne desfruits	125 000	31 900	16 475		76 625
65	Société Green Fruits	80 000	0			80 000
66	Société Comptoire de Glace Alimentaire	50 000	10 000		-10 000	50 000
67	Société El Hazel Forage	65 000	0			65 000
68	Société Entrepôt Guoadria	59 000	0			59 000
69	Société Extras Carrelages	380 000	0			380 000
70	Société SOFAM SUD	280 000	0			280 000
71	Société EL GSOUR	140 000	0			140 000
72	Société JEMAA LOISIR	150 000	0			150 000
73	SUD SOIL	50 400				50 400

74	PLASTI SUD	17 000				17 000
75	Attijari SICAR	200 000	0			200 000
76	Zone Franche Zarzis	300 000	0			300 000
77	SIM SUD	245 000	178 750	66 250		0
78	Société LE GOLF des OASIS	350 000	350 000			0
79	Société CEPENT	145 000	119 339			25 661
80	Société IKDEM GESTION	149 900	110 545			39 355
81	IKDEM - Fonds d'Amorçage	250 000	104 878	40 362		104 760
82	Société SOPISUD	3 749 950	0	400 000		3 349 950
83	Société SOCIK	60 000	26 481	33 519		0
84	Société Ciments de Bizerte	1 200 002	511 305	17 735		670 962
85	Société Pol.i.tech Gabes	949 000	0	104 969		844 031
86	Société CIT Médenine	150 000	0			150 000
87	Société New BODY LINE ¹	0	117 089		-117 089	0
88	Complexe Indis&Tech Tozeur	250 000				250 000
89	Complexe Indis&Tech Tozeur	29 900				29 900
90	Autres participation (12 sociétés)	183 180	183 180			0
<i>Provision des participations cédées²</i>			533 300		-533 300	
TOTAL		19 909 158	5 815 277	2 148 687	- 838 346	12 783 539

- **(b) Participation CCA :**

La variation des participations Compte Courant Associés s'élève à **65 000 DT**. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
CCA HAZEL FORAGE	65 000
TOTAL	65 000

¹ Reclassé parmi les Placements en Bourse avec la valeur nette comptable.

² Actions ne figure plus parmi les participations après cession en bourse avec le promoteur.

Les participations Compte Courant Associés s'élèvent au 31-12-2014 à **1 585 278 DT**.
Ces participations sont détaillées comme suit :

Unité : en Dinars

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Provisions Antérieures	Provisions 2014	Reprise sur Provision	VCN 31/12/ 2014
1	Société de Carrelage Moderne	170 000	127 500	42 500		0
2	Les Céramiques du Sud	200 000		0		200 000
3	Hôtel BASSEM	400 000		0		400 000
4	Hyppocampe Center	250 000		0		250 000
5	Société Ennajeh Plastic	20 000	20 000			0
6	TMC	30 000	30 000			0
7	NOFASUD	130 278	120 000	10 278		0
8	SERPSUD	40 000	20 000	20 000		0
9	L'INTIM	150 000	60 000	90 000	0	0
10	Feed Back Leaders	65 000	6 500			58 500
11	Société El Hazel Forage	95 000		0		95 000
12	Société CEPENT	35 000	6 300	700		28 000
TOTAL		1 585 278	390 300	163 478	0	1 031 500

(c) FOND GERES EL WIFACK Leasing:

Au 31-12-2014 les participations sur le fonds gérés EL WIFACK Leasing s'élèvent à **610 000 DT** .

N°	Projet/raison sociale	Fonds gérés El Wifack Leasing
1	Med Food	150 000
2	Céramique du Sud	300 000
3	Sté ERRIADA IMMOBILIER	100 000
4	Sté SERP SUD	60 000
<i>TOTAL</i>		<i>610 000</i>

- **(d) Participation sur fonds FOPRODI :**

La variation des participations sur le fonds FOPRODI s'élève à **208 080 DT**. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>	
SUD SOIL	151 200	
PLAST SUD	56 880	
TOTAL		208 080

Les participations sur le fonds **FOPRODI** s'élèvent au 31-12-2014 à **3 571 070 DT**. Ces participations sont détaillées comme suit :

N°	Projet/raison sociale	Participation
1	IDEAL FOOD	115 650
2	SOTUTEC	27 000
3	SOVAPO	147 000
4	MULTISERVICES	54 000
5	AFRICA BITUM	147 000
6	SOCER	88 000
7	NOUR D'ENTREPOSAGE	100 000
8	SAHAR	105 000
9	SOFRIGA	90 000
10	JARDIN D'EDEN	144 000
11	TMC	27 000
12	HAMDI	13 500
13	CARRIERE BATITA	233 640
14	ECOPLAST	132 000
15	SOGEMAC	174 000
16	GREEN FRUITS	76 000
17	ENTREPOT GOUADRIA	164 000
18	EXTRAS CARRELAGES	900 000
19	SOFAM SUD	378 000
20	EL GSOUR	247 200
21	SUD SOIL	151 200
22	PLAST SUD	56 880
TOTAL		3 571 070

- **(e) Participation sur fonds BEI :**

1. La variation de **200 000 DT** présente l'enregistrement et la cession des actions DJERBA THERMALISME :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
DJERBA THERALISME	200 000
TOTAL	200 000

Les participations sur le fonds BEI s'élèvent au 31-12-2014 à **1 215 000 DT**. Ces participations sont détaillées comme suit :

Unité : en Dinars

N°	Projet/raison sociale	Participation
1	MEDINVEST	175 000
2	HOTELE ABIR	115 000
3	IDEAL FOOD	100 000
4	MED FOOD	150 000
5	SOJAPROH	600 000
6	DAR ELKMAR	75 000
TOTAL		1 215 000

(2) la variation du compte 21/21 s'élève à **3 264 DT**. Il s'agit du remboursement de l'exercice.

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Remboursement 2014	3 264
TOTAL	3 264

(3) la variation du compte Prêt au Personnel s'élève à **19 583 DT** détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
Octroi 2014	15 000
Reclassement 2014	-17 120
Reclassement 2015	-17463
TOTAL	-19 583

(4) Les autres formes de participation s'élèvent à **1 688 319 DT**. elles sont détaillées comme suit :

<i>Unité : en Dinars</i>					
N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Provisions Antérieures	Provisions 2014	VCN 31/12/ 2014
1	Société Ciments de Bizerte	200 365	35 681	4 218	160 466
2	BTEI	1 487 954	188 053	63 379	1 236 522
TOTAL		1 688 319	223 734	67 596	1 396 988

(5) La variation des provisions sur les participations est de **1 541 415 DT** se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
Dotation 2014	-2 379 762 (5.1)
Reprise 2014	721 257 (5.2)
Reclassement NEW BODY LINE 2014	117 089
TOTAL	-1 541 415

5.1- La dotation de l'exercice s'élève à **2 379 762 DT** détaillée comme suit :

Unité : en Dinars

Projet/raison sociale	Dotations 2014
HYPPOCAMBE CEBTER	10 000
Hôtel DAR ELKMAR	7 500
Société SOPEM SUD	120 000
Société SOFRIGA	23 000
Société JARDIN D'EDEN	72 000
Société AFRICA BITUM	59 500
Société MED FOOD	196 000
Société SCAM(CCA)	42 500
Société CHATECH	81 000
Société NOFASUD	98 000
Société NOFASUD CCA	10 278
Société PLATRIJO	53 198
Société SERP SUD	54 740
Société AMEL AGRICOLE	18 139
Société L'INTIM	540 000
Société L'INTIM	90 000
Société NADOS	23 700
Société ZAITOUNA	39 350
Société ECOPLAST	16 500
Société SOTUMEX	67 000
Société Maghrebiène des fruits	16 475

Société FEED BACK LEADERS	9 750
Société SIM SUD	66 250
Société CEPENT CCA	700
IKDEM - Fonds d'Amorçage	40 362
Société SOPISUD	400 000
Société SOCIK	33 519
Société Pol.i.tech .Gabes	104 969
BTEI	63 379
CIMENT DE BIZERT	21 953
DOTATIONS AUX PROVISIONS 2014	2 379 762

5.2- La Reprise sur provision calculé à **721 257 DT** est détaillée comme suit :

Unité : en Dinars

Projet/raison sociale	Reprise sur Provision 2014
Djerba Thermalisme	200 000
MED FOOD	150 000
EI EZDIHAR AGRICOL	3 208
Société SODET SUD	333 300
Société NOUR ENTREPOSAGE	4 443
Société SOMOFAM	5 000
Société CGA	10 000
BISCUITERIE DABROUZ	15 306
Reprise sur provision 2014	721 257

NOTE 4- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

La valeur de la rubrique autres actifs non courants à enregistré une diminution de **8705 DT** représentant la résorption de l'exercice 2014 soit **11 393 DT** et la constatation des **2688 DT** comme frais d'établissements (Avance sur Frais d'établissement du Manuel de Procédures).

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
Résorptions 2014	-11 393
Constations 2014	2 688
TOTAL	-8 705

NOTE 5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

La valeur nette de la rubrique clients compte rattachés au 31/12/2014 totalise **270 369 DT**. Ainsi détaillée :

<u>Désignation</u>		<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Clients - rétrocessions	(1)	280 653	114 146	166 507
Clients - prestations de services	(2)	8 525	8 525	0
Clients - produits non facturés	(3)	10 829	10 829	0
TOTAL BRUT		300 007	133 500	166 507
Provisions / Clients		-29 639	-29 639	0
TOTAL NET		270 369	103 861	166 507

(1) Clients - rétrocessions

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
Clients rétrocessions (solde au 31/12/2013)	114 146
▪ Clients rétrocessions (remboursement en 2014 des soldes antérieurs)	-19 420
▪ Annulation CERAMIQUE DE SUD	-43 349
▪ Clients rétrocessions (2014)	229 276
TOTAL	280 653

Le solde au 31/12/2014 s'élève à **280 653 DT** ainsi détaillé :

<u>Antériorité</u>	<u>Société</u>	<u>Montant</u>	<u>Provisions</u> <u>Antérieures</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>VCN au</u> <u>31/12/2014</u>
Antérieure	Hôtel ABIR	9 285	9 285	0
Antérieure	AB COMMUNICATION	1 000	1 000	0
Antérieure	CERAMIQUES DE SUD ³	16 066	-	16 066
Antérieure	CERAMIQUES DE SUD*	1 509	-	1 509
Antérieure	SOMPEM SUD	20 202	-	20 202
Antérieure	AZUR	3 315	-	3 315
2014	CERAMIQUES DE SUD	26 692	-	26 692
2014	KAOUACH BETON	12 925	-	12 925
2014	LELLA MERIEM	24 830	-	24 830
2014	LELLA MERIEM	28 732	-	28 732
2014	SOJAPROH	53 407	-	53 407
2014	SOJAPROH	75 822	-	75 822
2014	CARRIERE BATITA	2 000	-	2 000
2014	GREEN FRUITS	1 120	-	1 120
2014	GREEN FRUITS	1 760	-	1 760
2014	ENTRPOT GUOADRIA	1 988	-	1 988
TOTAL		280 653	10 285	270 369

³ * La société a reçu un chèque en 2015 pour soldé le compte de CIRAMIQUE DE SUD.

(2) Clients - prestations de services

Le solde de compte « clients prestations de services » est totalement provisionné. Le détail de ce compte est comme suit:

<u>Société</u>	<u>Montant</u>	<u>Provisions</u> <u>Antérieures</u>	<u>Unité : en Dinars</u> <u>VCN au</u> <u>31/12/2014</u>
SAT FONCAGE	385	385	0
Hôtel BAVARIA	1 650	1 650	0
KAOUACH BETON	2 129	2 129	0
CALL MED	1 000	1 000	0
CERAMIQUE DE SUD	3 361	3 361	0
TOTAL (1)	8 525	8 525	0

(3) Clients - produit non facturés

Le solde est de **10 829 DT**, ce compte est totalement provisionné.

NOTE 6- AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2014 est de **3 426 256 DT** contre **3 576 774 DT** aux termes de l'exercice 2013, enregistrant une diminution de **150 518 DT**, détaillée comme suit:

<u>Désignation</u>		<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs - Débiteurs		4 253	3718	535
Personnel et comptes rattachés	(1)	52 560	41 277	11 283
Etat - Impôts et Taxes	(2)	367 098	360 636	6 462
Avance / Recette de Finances	(3)	794 121	794 121	0
Autres Débiteurs Divers	(4)	185 097	153 571	31 526
Produits à recevoir	(5)	2 037 476	2 237 247	-199 771
Charges constatées d'avances		4 421	4 975	-554
Total Brut		3 445 026	3 595 545	-150 518
Provisions / autres actifs courants		-18 771	-18 771	0
Total Net		3 426 256	3 576 774	-150 518

- (1) La variation du compte «personnel et comptes rattachés» est justifiée par le reclassement de l'échéance à moins d'un an des prêts sur fonds social et des prêts sur moins d'un an accordés au personnel.
- (2) La variation de la rubrique « Etat-Impôts et Taxes » s'élève à **6 462 DT** qui correspond à la retenue à la source opérée par des tiers. Ainsi, le montant de **367 098 DT** correspond au report comptable d'impôt au 31/12/2014 chez l'Etat.
- (3) Ce compte enregistre les avances versées à l'administration fiscale, au titre du redressement fiscal relatif aux exercices 1995 et 1996, cette somme sera déduite du total du montant du jugement constaté au passif.
- (4) Le solde du compte «Autres Débiteurs Divers» s'élève à **185 097 DT** au 31/12/2014, se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>		<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
<i>Unité : en Dinars</i>				
NOFASUD	(a)	39 043	39 043	0
EL WIFACK LEASING		18 175	18 175	0
EL WIFACK LEASING FONDS GERES	(b)	0	12 636	-12 636
PERS DETACHES		2 421	13 470	-11 049
SUD INVEST	(c)	1 146	20	1 125
SOFIGES	(c)	34 155	455	33 699
SODINO/SIDCO/FRDCM	(d)	51 981	41 268	10 713
STIM		240	240	0
DEBITEUR ET CREDITEUR DIVERS	(e)	21 000	21 000	0
SIM SUD		1 217	822	395
CRED/DEB DJERBA THERMALISME	(f)	9 582	6 440	3 142
CRED/DEB MED FOOD	(f)	4 562	0	4 562
CRED/DEB DAR ELKMAR	(f)	1 575	0	1 575
		185 097	153 571	31 526

(a) Il s'agit d'un montant qui correspond au salaire payé au Directeur Générale de la NOFASUD (Ex-Cadre de la «**SODIS-SICAR**») pour un montant de **39 042 DT**.

(b) La variation du compte ELWIFACK LEASING FONDS GERES s'élève à **12 636 DT**. Il s'agit d'une opération de régularisation concernant une

créance constaté en 2012/2013. Ce montant présente la plus-value sur la rétrocession de la société ELRRYADA constatée au profit de la SODIS.

(c) Les montants constatés représentent le solde au 31/12/2014 chez les intermédiaires en bourse. Ils s'élèvent respectivement à **1 146 DT** et **34 155 DT** pour l'intermédiaire SUD INVEST et SOFIGES.

(d) Le montant de **51 981 DT** présente la partie dû par la SODINO, SIDCO et la FRDCM à la SODIS et qui correspond au salaire versé au personnel en commun :

<u>Désignation</u>	<u>2014</u>	<i>Unité : en Dinars</i>	
		<u>2013</u>	<u>Variation</u>
- SODINO	21 180	12 224	8 956
- SIDCO	15 270	13 513	1 757
- FRDCM	15 531	15 531	0
TOTAL	51 981	41 268	10 713

(e) Le montant de la rubrique « Débiteurs Crédeurs divers » s'élève à **21 000 DT**. Il correspond à la partie des frais du cabinet CAO liés au dossier DJERBA THERMALISME payées par la SODIS SICAR. En 2015 la société a reçu, lors de la cession de la participation, un chèque non encore encaissé qui couvre la totalité de la créance.

(f) Ces montants sont liés à l'évaluation des dossiers DJERBA THERMALISME, MED FOOD et DAR ELKMAR payés par la SODIS SICAR.

(5) La variation de compte « produits à recevoir », soit **199 771 DT**, est due aux remboursements versés en 2014 détaillés comme suit :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
▪ SOJAPROH	122 322
▪ KAOUACH BETON	11 402
▪ LELLA MARIEM	63 940
▪ AGIOS 4 TRIM 2013	2 107
TOTAL	199 771

Le solde du compte « produit à recevoir » est de **2 037 476 DT** composé essentiellement de :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Montant</u>
▪ Vente terrain Sidi Slim	1 906 556
▪ STE HOTEL BASSEM	48 000
▪ STE HYPPOCAMPE CENTER	19 241
▪ CERAMIQUE DU SUD ⁴	43 350

NOTE 7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2014 est de **3 146 950 DT** contre **4 057 416 DT** à la clôture de l'exercice 2013, soit une diminution de **910 466 DT**.

<u>Désignation</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<i>Unité : en Dinars</i> <u>Variation</u>
ACTIONS EN BOURSE	3 106 950	2 057 416	1 049 534
PLACEMENTS BANCAIRES	40 000	2 000 000	-1 960 000
TOTAL	3 146 950	4 057 416	-910 466

Il est à signaler que la valeur de cette rubrique est évaluée à la juste valeur ainsi le moins-value ou le plus-value est constatée au cours moyen pondérés du mois de décembre de l'exercice 2014.

Ainsi les placements et les autres actifs financiers au 31/12/2014 s'élève à **3 146 950 DT** ainsi détaillés :

ACTIONS DETENUES A ATTIJARI INTERMEDIATION

	Valeur
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	444 157
SFBT	88 208
ATTIJARI BANK	93 012
ATTIJARI LEASING	132 413

⁴ En 2015 la société a reçu un chèque du promoteur pour solder cette créance.

SOMOCER	5 299
TUNIS RE	201 176
ACTION ONE TECH	21 486
DELICE HOLDING	532 632
ASSAD	39 225
EMPRUNT NATIOANAL	40 000
NEW BODY LINE	252 801
TOTAL	1 850 407

ACTIONS DETENUES A SOFIGES

	Valeur
ATL	66 871
GIF FILTER	9 180
SFBT	871 696
SOMOCER	9 998
SOTRAPIL	2 879
SPDIT SICAF	39 149
TUNISAIR	3 927
SALIM	2 475
SICAV L'EPARNANT	250 368
TOTAL	1 256 543

PLACEMENTS BANCAIRES (Emprunt National) 40 000

TOTAL 3 146 950

NOTE 8- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

La valeur de la rubrique au 31/12/2014 est de **2 929 014 DT**, contre **678 784 DT** à la clôture de l'exercice 2013, enregistrant une augmentation de **2 250 230 DT** qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
▪ Attijari Bank	501 205	225 026	276 179
▪ Attijari Bank / Fond social	1 728	5 667	-3 939
▪ BH	1 536 759	223 318	1 313 441
▪ STB	21 159	26 753	-5 793
▪ BNA	862 985	196 780	666 205
▪ Compte Courant Postal	4 735	1 105	3 630
▪ Caisse	443	135	307
TOTAL	2 929 014	678 784	2 250 230

NOTE 9- CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

Le solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2014 est de **21 340 983 DT**, contre **22 843 602 DT** à la clôture de l'exercice 2013, enregistrant ainsi une diminution de **1 502 619 DT** qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<i>Unité : en Dinars</i>					
	<u>Capital social</u>	<u>Réserves</u>	<u>Résultats reportés</u>	<u>A. Capitaux Propres</u>	<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>Total</u>
<u>Solde au 31/12/2013</u>	28 457 043	258 794	-5 227 368	1 103 516	-1 748 382	22 843 602
<u>Affectation du résultat 2013</u>	-	-	-1 748 382	-	1 748 382	0
<u>Effet de modification comptable</u>	-	-	-136 136	-	-	-136 136
<u>Autres cap. propres</u>	-	-	-	-2 817	-	-2 817
<u>Résultat au 31/12/2014</u>	-	-	-	-	-1 363 667	-1 363 667
<u>Solde au 31/12/2014</u>	<u>28 457 043</u>	<u>258 794</u>	<u>-7 111 886</u>	<u>1 100 699</u>	<u>-1 363 667</u>	<u>21 340 983</u>

NOTE 10- PASSIFS NON COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2014, les passifs non courants de la société «**SODIS-SICAR**» s'élèvent à **5 521 191 DT**, contre **5 743 431 DT** au 31/12/2013, enregistrant ainsi une diminution de **222 240 DT** détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Emprunts BEI	(1) 1 064 500	1 494 700	-430 200
Fonds 21/21	395 621	395 741	-120
Fonds/FOPRODI	(2) 3 571 070	3 362 990	208 080
Fonds Gérés	(3) 490 000	490 000	0
TOTAL	5 521 191	5 743 431	-222 240

La société a procédé en 2014 au remboursement des participations suivantes :

DIANA CLUB (MED INVEST)	35 000
STAR TOURISME	225 200
SOJAPROH	170 000
TOTAL	430 200

Les détails de cette rubrique sont présentés dans le tableau suivant:

RAISON SOCIALE	MONTANT RESTANT DU A LA BEI
DJERBA THERMALISME	200 000
MED INVEST	17 500
HOTEL ABIR	92 000
IDEAL FOOD	100 000
MED FOOD	150 000
SOJAPROH	430 000
DAR KMAR	75 000
TOTAL	1 064 500

(1) L'augmentation de ce compte pour **208 080 DT** se détaille comme suit :

Participations / SUD SOIL	151 200
Participations / PLASTI SUD	56 880
TOTAL	208 080

Les détails de cette rubrique sont présentés dans le tableau suivant:

N°	RAISON SOCIALE	PARTICIPATION FOPRODI
1	IDEAL FOOD	115 650
2	SOTUTEC	27 000
3	SOVAPO	147 000
4	SOCIETE MULTISERVICES	54 000
5	AFRICA BITUME	147 000

6	SOCER	88 000
7	NOUR D'ENTREPOSAGE	100 000
8	SAHAR	105 000
9	SOFRIGA	90 000
10	JARDIN D'EDEN	144 000
11	TMC	27 000
12	ENTREPOT HAMDI	13 500
13	CARRIERE BATITA	233 640
14	SOGEMAC (CREATION)	80 000
15	ECOPLAST MED	132 000
16	GREEN FRUITS	76 000
17	ENTREPÔT GOUADRIA	164 000
18	SOFAM SUD	378 000
19	SOCIETE ECG	900 000
20	SOCIETE EL GSOUR	247 200
21	SOGEMAC (EXTENSION)	94 000
22	SUD SOIL	151 200
23	PLASTI SUD	56 880
TOTAL		3 571 070

(2) Fonds gérés EL WIFAK LEASING

N °	RAISON SOCIALE	FONDS GÉRÉS
1	MED FOOD	150 000
2	CÉRAMIQUE DE SUD	240 000
3	ERRIYADA	40 000
4	SERPSUD	60 000
TOTAL		490 000

NOTE 11- AVANCES SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

A la date de clôture de l'exercice 2014, les avances sur cession de participations totalisent **2 539 744 DT**, contre **2 593 984 DT** au 31/12/2013, enregistrant une diminution de **54 240 DT**.

Cette variation est détaillée comme suit:

	<i>Unité : en Dinars</i>		
PARTICIPATION	2014	2013	VARIATION
AZUR	167 500	167 500	0
KAOUACH BÉTON	174 905	125 000	49 905
SOJAPROH	247 483	247 483	0
SOGENAS	100 000	100 000	0
CÉRAMIQUE DE SUD	897 000	897 000	0
GRAMASUD	100 000	100 000	0
HÔTEL ABIR	46 000	46 000	0
MED INVEST	350 000	334 429	15 571
AMEN AGRICOLE	16 265	16 265	0
SOGEGAT	44 000	44 000	0
CIF	200 000	200 000	0
FOYER ESSID	130 000	125 000	5 000
BISCUITERIE DABROUZ	33 306	33 306	0
AB COMMUNICATION	10 000	10 000	0
ARRIYADA	60 000	60 000	0
LATINO DJERBA	120 000	80 000	40 000
CARIÈRE BATITA	8 000	8 000	0
LELLA MARIEM	7 025	-	7 025
SOMOFAM	5 000	-	5 000
COMPTOIR DE GLACE ALIMENTAIRE	10 000	-	10 000

NOUR D'ENTREPOSAGE	4 443	-	4 443
EL EZDIHAR AGRICOLE	2 917	-	2 917
ENTREPÔT GOUADRIA	5 900	-	5 900
SODET SUD	700 000	-	700 000
DJERBA THERMALISME	400 000	-	400 000
HÔTEL BASSEM	818 900	-	818 900

TOTAL 1	4 658 644	2 593 984	2 064 660
----------------	------------------	------------------	------------------

PARTICIPATION CÉDÉES AUX PROMOTEURS

SODET SUD	-700 000	-	-700 000
DJERBA THERMALISME	-400 000	-	-400 000
HÔTEL BASSEM	-818 900	-	-818 900
CIF	-200 000	-	-200 000

TOTAL 2	-2 118 900	-	-2 118 900
----------------	-------------------	----------	-------------------

TOTAL	2 539 744	2 593 984	-54 240
--------------	------------------	------------------	----------------

Il est à signaler que la **SODIS** a procédé la cession et l'enregistrement en bourse d'un montant de **2 118 900 DT** en faveur des promoteurs des projets suivants:

SOCIÉTÉ	MONTANT
SODET SUD	700 000
DJERBA THERMALISME	400 000
HÔTEL BASSEM	818 900
CIF	200 000
TOTAL	2 118 900

12- AUTRES PASSIFS COURANTS :

A la date de clôture de l'exercice 2014, les autres passifs courants de la **SODIS** totalisent **2 040 487 DT**, contre **2 399 678 DT** au 31/12/2013, soit une diminution de **359 191 DT** qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>		<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Personnel et comptes rattachés		112	112	0
Etat – Impôts et Taxes	(1)	44 053	31 725	13 328
Associés – Dividendes à payer	(2)	109 054	110 954	-1 900
Créditeurs Divers BEI / FOPRODI	(3)	43 795	173 569	-129 744
Organismes Sociaux	(4)	36 920	32 295	4 625
Charges à payer	(5)	48 800	53 269	-4 469
Etat redressement fiscal a payé	(6)	1 756 326	1 996 326	-240 000
Compte d'attente		1 428	1 428	0
TOTAL		2 040 487	2 399 678	-359 191

(1) Le solde du compte «Etat – Impôts et Taxes» est détaillé comme suit :

Retenue à la source	23 467
Impôts sur les sociétés	4 496
TFP	5 871
FOPROLOS	814
Etat – Impôts et Taxes solde antérieur	9 405
TOTAL	44 053

(2) Le solde du compte «Associés dividendes à payer», soit **109 054 DT**, comprend des dividendes relatifs à des exercices antérieurs à 1998 pour un montant de **34 888 DT** et qui est devenu, suivant le code des sociétés commerciales, prescrit.

(3) La **SODIS** a procédé au paiement des dividendes antérieurs pour un montant de **1900 DT** en 2014.

(4) La variation du compte «Créditeurs Divers BEI/ FOPRODI» pour un montant de **129 744 DT** est détaillée comme suit :

Remboursement 2014	SOCIETE SOJAPROH	47 220
	SOCIETE MED INVEST	14 259
	SOCIETE STAR TOURISME	76 596
Constatation 2014	SOCIETE MED INVEST	-8 301
TOTAL		129 744

(5) Le solde du compte «Organismes Sociaux » est de **36 920 DT** détaillé comme suit :

CNSS	31 895
CNRPS	2 437

OPP CNRPS	184
Accident de Travail CNRPS	1 897
Assurance Groupe	507
TOTAL	36 920

(6) Les charges à payer s'élèvent au 31/12/2014 à **48 800 DT** dont principalement :

Jetons de présence 2014	41 250
Autres	7 750
TOTAL	48 800

(7) Le compte Etat redressement a payé s'élève à **1 756 326 DT**:

Unité : en Dinars

	<u>PRINCIPAL</u>	<u>PENALITE</u>	<u>TOTAL</u>
JUGEMENT TOTAL	1 747 397	591 812	2 339 209
MONATANT PAYE 2000	161 404	61 479	222 883
MONTANT PAYE 2013/2014	360 000	0	360 000
RESTE A PAYER SUR DRESSEMENT	1 225 993	530 333	1 756 326

Le redressement fiscal qui porte sur les exercices 1995 et 1996 est rendu définitif en date du 29/06/2012 suite au jugement de cassation, le montant de ce jugement s'élève à **2 339 209 DT** dont **1 747 397 DT** en principale et **591 812 DT** comme pénalité. La «**SODIS-SICAR**» a payé en 2000 un montant de **222 883 DT** (**161 404 DT** en principal et **61 479 DT** pénalité), par la suite le reste en principal qui est de **1 585 993 DT** est imputé sur les capitaux d'ouverture et le reste sur les pénalités est de **530 333 DT** comme charges.

Il est à mentionner qu'une avance de 794.121 a été payée par la société et qu'elle a aussi payé en 2013 et 2014 un montant de **360 000 DT** en principal.

Il est à signaler qu'en termes de trésorerie la «**SODIS-SICAR**» a payé un montant de **1 377 003 DT** sur ce jugement.

NOTE 14- ÉTAT DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice 2014 est déficitaire de **1 363 667 DT**, contre un résultat net déficitaire de **1 748 382 DT** à la clôture de l'exercice 2013.

Le détail des produits d'exploitation au 31/12/2014 est comme suit :

En Dinars

A- REVENUE DE TITRE DE PARTICIPATION	614 691
NOUR D'ENTREPOSAGE	7 557
COMPTOIR DE GLACE ALIMENTAIRE	2 000
HÔTEL BASSEM	163 780
LATINO DJERBA	15 620
SODET SUD	175 000
EL EZDIHAR AGRICOLE	3 083
SOMOFAM	2 000
CÉRAMIQUE DE SUD	26 692 *
KAOUACH BÉTON	12 925 *
LELLA MARIEM	53 562 *
SOJAPROH	145 603 *
CARIÈRE BATITA	2 000 *
GREEN FRUITS	2 880 *
ENTREPÔT GOUADRIA	1 988 *
REPRISES SUR PROVISIONS	721 257
DJERBA THERMALISME	200 000
EL EZDIHAR AGRICOLE	3 208
SODET SUD	333 300
NOUR D'ENTREPOSAGE	4 443
SOMOFAM	5 000
COMPTOIR DE GLACE ALIMENTAIRE	10 000
BISCUITERIE DABROUZ	15 306
MED FOOD	150 000

B- PRODUIT DE PLACEMENT	889 047
DIVIDENDES (1)	220 902
PLUS VALUE LATENTE (2)	522 843
PRODUIT NET SUR CESSION DES ACTIONS (3)	120 635
INTERETS / PLACEMENTS	24 667
C- AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	23 041
FRAIS D'ETUDES	7 416
JETONS DE PRESENCE	15 625

(* Produits à recevoir 2014)

(1) Le détail des dividendes se présente comme suit :

TITRE	MONTANT DE DIVIDENDE
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	7 078
MONOPRIX	1 144
ATTIJARI LEASING	6 480
TUNIS RE	7 000
AB AN	111
BT	1 300
SOTUVER	3 000
MPBS	1 200
ARTES	1 877
ATTIJARI BANK	20 100
NEW BODY LINE	18 000
BTEI	90 410
SPDIT	2 292
SFBT	25 694
SICAV L'EPARGNANT	9 596

SALIM	85
SOTRAPIL	244
ATL	5 124
GIF FILTER	263
SOMOCER	182
ATTIJARI SICAR	6 174
PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE ZARZIS	13 548
TOTAL	220 902

(2) Les plus values latentes:

DÉSIGNATION	PLUS VALUE LATENTE
ASSAD	452
ATTIJARI BANK	23 743
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	2 965
ATTIJARI LEASING	3 000
DELICE HOLDING	19 543
NEW BODY LINE	27 600
ONE TECH	579
SFBT	30 592
ATL	4 766
SALIM	141
SFBT	396 466
SOMOCER	482
SPDIT SICAF	6 388
TUNISAIR	292
SICAV L'EPARNANT	495
NEW BODY LINE	32 939
TOTAL	522 843

(3) Produit net sur cession des actions :

DÉSIGNATION	PLUS VALUE REALISÉES
ADWYA	23
ATTIJARI BANK	45 739
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	2 532
ATTIJARI LEASING	1 232
BANQUE DE TUNISIE	14 936
CELLCOM	5 536
CEREALIS	120
NEW BODY LINE	4 829
SFBT	38 282
SIMPAR	1 956
SOPAT	323
SOTIPAPIER	1 743
TPR	1 982
TUNISAIR	1 402
TOTAL	120 635

CHARGES D'EXPLOITATIONS 2014 :

Quant aux charges d'exploitation, elles ont connu une augmentation de **970 871 DT** en passant de **2 560 233 DT** au 31/12/2013 à **3 531 104 DT** au 31/12/2014. Cette augmentation résulte de l'effet conjugué des éléments suivants :

- Les amortissements et les provisions ont connu une augmentation de **814 530 DT**. Elles passent de **1 640 905 DT** en 2013 à **2 455 435 DT** en 2014 détaillées comme suit :

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 2014

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS 2014	64 281
DOTATION AUX RESORPTIONS DES CHARGES REPORTEES 2014	11 393
DOTATION AUX PROVISIONS 2014	2 379 761
TOTAL	2 455 435

- Les charges de personnel sont passées de **528 808 DT** en 2013 à **637 089 DT** en 2014, soit une augmentation de **108 281 DT**. Cette variation est détaillée comme suit :

Unité : en Dinars

<u>Désignation</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>Variation</u>
Salaires	544 211	450 444	93 767
Charges Patronales	92 878	78 363	14 515
TOTAL	637 089	528 808	108 281

- Les autres charges d'exploitation ont connu une augmentation de **34 432 DT** passant de **272 696 DT** au 31/12/2013 à **307 128 DT** au 31/12/2014. Le tableau suivant retrace la variation entre les principaux comptes des autres charges d'exploitation pour l'exercice 2014 et 2013:

En Dinars

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	2014	2013
STEG	10 129	6 605
SONEDE	1 326	982
Fournitures	11 089	7 029
Achat carburant	37 576	37 129
Ticket restaurant	14 911	13 046
Achats divers	1 561	2 087
Redevances pour utilisations d'immobilisations concédées	7 614	8 615
Location	1 210	503
Entretien & Réparation	20 073	12 794
Primes d'assurances	9 973	10 423
Personnel extérieur à l'entreprise	4 185	3 665
Rémunération d'intermédiaire et honoraire C.C.A	30 611	28 211
Publicité, Publications & Relations Publiques	10 994	9 834
Frais des Assemblés et Conseils	12 281	8 588
Déplacement & Hébergement	2 546	10 548
Formations	2 392	5 849
Missions	34 322	19 523
Réception et restauration	3 871	3 533
Frais PTT & Rapide Poste	863	1 978
Tunisie Télécom	11 742	11 695
Services bancaires & assimilés	480	830
Subventions & Dons	10 313	9 255
Jetons de présence	44 750	37 000
TFP	11 156	9 214

FOPROLOS	5 578	4 607
Droits d'enregistrement et timbre	4 087	1 207
Taxes véhicules	1 430	1 790
Pénalités	63	20
TOTAL	307 128	272 696

PERTES ET MOINS VALUES BOURSIÈRES

DÉSIGNATION	MONTANT
Pertes sur Cession des Actions	80 918
Moins-values Latente en Bourse	8 409
Frais sur titres	42 125
TOTAL	131 452

- CHARGES FINANCIÈRES NETTES

DÉSIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
Pénalité de retard	40 885	
Perte de change	35 219	La BEI a exigé que toutes les avances sur les sorties encaissées par la SODIS devraient être transférées dans un délai de 60 jours suite à chaque encaissement (avance sur sortie) même si l'encaissement ne représente pas une échéance à part entière. Ceci a engendré des pénalités de retard et des pertes de changes relatives aux dossiers aux dossiers MED INVEST, SOJAPROH et STAR TOURISME.
TOTAL	76 104	

- EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES

DÉSIGNATION	MONTANT	OBSERVATIONS
Redressement 2001-2010	55 151	Redressement fiscal de 2001-2010.
Jeton de présence PDG	25 000	Décision approuvée par l'AGO du 12 Juin 2014 relative au jeton de présence du PDG pour la période 2004-2013.
Régularisation Céramique de Sud & ERRİYADA	55 985	Céramique de Sud a été constaté doublement lors de l'exercice 2009 pour un montant de 43 349 DT et la régularisation de la Société ERRİYADA pour un montant de 12 636 DT .
TOTAL	136 136	

LES ANNEXES

-A/ LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

A1- LES ENGAGEMENTS HORS BILAN RECUS

1/ Traités reçus en garantie de paiement (participation avec portage) :

N°	projet / Raison sociale	Date de participation	Montant total des Traités reçus en Garantie et non réglé de portage
1	Société IDEAL FOOD	15/12/2002	288 386
2	Hôtel YASMINA PARK	30/04/2004	413 295
3	AB Communication	30/04/2004	56 156
4	Société AMEN AGRICOLE	30/09/2002	46 915
5	Foyer Universitaire SALMA	25/03/2004	109 699
6	SOGEGAT	30/04/2004	440 604
7	Hôtel Dakyanuss	25/10/2004	223 275
8	Société EL IZDIHAR	31/08/2005	39 604
9	Société Med Food	31/05/2005	555 155
10	SAT FONCAGE	15/12/2005	53 109
11	BISCUITERIE DARBOUZ	15/12/2005	80 197
12	Céramique du Sud	15/12/2005	255 191
13	Hôtel Bavaria Beach	30/06/2006	109 649
14	Société Kaouach Béton	31/08/2006	176 425
15	Société Call Med	31/10/2006	123 336
16	Société SOTUTEC	15/11/2006	25 124
17	Hôtel DAR ELKMAR	15/01/2007	115 987
18	hyppocampe center	19/02/2007	123 035
19	Société SOVAPO	15/04/2007	108 326
20	SOPEM SUD	05/06/2007	402 993
21	Société Africa Bitume	03/10/2007	225 794
22	Société STAR PLAST	24/10/2007	91 631
23	Société SOCER	24/10/2007	66 696
24	Société Nour d'entreposage	24/10/2007	50 988
25	Société SAHAR	30/11/2007	227 922
26	Société SOMOFAM	17/01/2008	20 000
27	Société SOFRIGA	17/01/2008	90 932
28	Société JARDIN D'EDEN	18/02/2008	242 242
29	Société Call Med	25/08/2008	78 780
30	Société TMC	08/09/2008	94 777
31	Société CHAHTech	19/11/2008	149 643
32	Société SPAS	05/12/2008	13 549

33	Société NOFASUD	02/01/2009	375 117
34	Société USAV	27/01/2009	60 326
35	Céramique du Sud	31/03/2009	318 234
36	Société Erryada Immobilière	21/04/2009	28 950
37	Société HÔTEL BASSEM	28/04/2009	120
38	Société PLATRIJO	08/05/2009	218 681
39	Société HAMDI	05/06/2009	32 660
40	Société Touristique L'EllaMariam	21/06/2010	397 373
41	Société SOFAM SUD	01/06/2012	280 000
42	Société JEMAA LOISIR	05/07/2013	198 998
Sous Total 01			7 009 874

2/ Traites reçus en garantie de paiement des crédits accordés par la SODIS SICAR sous forme de comptes courant actionnaires :

N°	projet / Raison sociale	Date de participation	Montant total des traites reçus en garantie et non réglé de CCA
1	Société SCAM	31/05/2009	162 561
2	Société NOFASUD	31/05/2009	161 904
3	Société TMC	25/01/2010	42 000
4	Société SCAM	15/02/2010	62 500
5	Société L'INTIM	07/04/2010	32 700
6	Société SERECPLAST	09/06/2010	22 700
7	Société Hôtel BASSEM	19/07/2010	174 000
8	Société Hôtel BASSEM	30/09/2010	272 000
9	Société SERP SUD	22/10/2010	41 000
10	Société hippocampe center	22/06/2011	127 000
11	Société EL HAZEL	25/05/2012	37 500
12	Société Feed Back Leaders	07/08/2012	87 750
13	Société hippocampe center	18/10/2013	217 500
Sous Total 02			1 441 115
Total 01+02			8 450 988

3/ Affaire du terrain SIDI SLIM :

la SODIS SICAR a un produit à recevoir complémentaire reste à encaisser auprès de l'AFT pour un montant de 872.514 DT (Montant globale de l'expropriation de 2.779.070 DT dont 1.906.556 DT en phase de recouvrement auprès de trésor public), selon l'arrêt de la cour de cassation rendu définitif par le conseil de l'état sous le N°38888 en date du 15/12/2008 qui a rejeté la demande de l'AFT et qui a approuvé la décision de la cour d'appel de Médenine.

A-2 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

Les accords de participations (approbations) accordés aux promoteurs sur les ressources de la SODIS SICAR et sur les ressources FOPRODI:

N°	Nom de la société	promoteur	Date d'approbation	Montant de participation approuvé en DT	
				SODIS SICAR	FOPRODI
1	Unité de plâtrières	Fethi GUIDIDI	27/12/2012	1 000 000	1 428 000
2	Unité de fabrication du béton prêts à l'emploi et des articles de béton	Houcine HASSEN	27/12/2012	416 000	416 000
3	Station de Lavage avec portique automatique	Boulbaba Akacha	23/09/2013	42 000	
4	Fabrication d'une unité des Portes Blindées	Walid Razgallah	29/10/2013	208 000	527 400
5	Société de service pétrolière	Gaiersan Achraf	14/05/2014	62 000	0
6	Méditerranean Flight School	Ali Diouiri et Zied Hajji	11/06/2014	220 000	564 000
7	Soril Yogo	Hedi Jemaa	11/06/2014	1 080 000	0
8	Valorisation de Gypse	Ahmed El Houch	11/06/2014	675 000	1 368 000
9	Fabrication des Briques et autres matériaux de construction	Jilani Khaldi	27/11/2014	177 600	177 600
10	Polyclinique Médicale	Farhat Thabet	27/11/2014	500 000	0
11	Fabrication de Carrélage	Oussama Ben Mansour	27/11/2014	230 000	702 000
12	Entreposage Frigorifique	Abderrazak Boukhchana	27/11/2014	120 000	120 000
TOTAL				4 730 600	5 303 000

-B/ SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2014	2013		2014	2013		2014	2013
Produits d'exploitation	2 248 036	780 692	Autres charges d'exploitation	416 265	372 901	Marge brute	1 831 771	407 791
Marge brute	1 831 771	407 791	Impôts & taxes	22 315	17 619			
			Charges de personnel	637 089	528 808			
Total	1 831 771	407 791	Total	659 404	546 427	Excédent brut d'exploitation	1 172 367	-138 636
Excédent brut d'exploitation	1 172 367	-138 636	Autres charges ordinaires	0	37			
Autres produits ordinaires	0	31 979	Charges financières	76 104	0			
Produits financiers			Dotations aux amortis. et aux Provisions	2 455 435	1 640 905			
Transfert & reprise de charges			Impôts sur le résultat ordinaire	4 496	782			
Total	1 172 367	-106 657	Total	2 536 035	1 641 724	Résultat des activités ordinaires	-1 363 667	-1 748 381
Résultat des activités ordinaires	-1 363 667	-1 748 381	Pertes extraordinaires					
Effet positif des modifications Comptables			Effet négatif des modifications Comptables	136 136	0			
			modification comptable					
Total	-1 363 667	-1 748 381	Total	136 136	0	Résultat net après modifications comptables	-1 499 803	-1 748 381

Tunis, le 22 Mai 2015

*A Messieurs les Actionnaires de la Société de
Développement et d'Investissement du Sud
«SODIS - SICAR »*

*Complexe commercial et administratif
Rue Mansour Elhouch – Médenine 4119*

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD « SODIS- SICAR »** arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société de développement et d'investissement du sud « SODIS -SICAR »**, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014 totalisant **31 442 404 DT**, l'état de résultat dégageant un résultat après modification comptable de **-1 499 803 DT**, l'état des flux de trésorerie présentant une variation positive de trésorerie de **1 339 763 DT** et le solde intermédiaire de gestion pour l'exercice clos à cette date présentant un résultat d'activités ordinaires de **-1 363 667 DT**, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et des notes explicatives.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Système Comptable des Entreprises, Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au égard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis, dans ce cadre, fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société de développement et d'investissement du sud « SODIS -SICAR »** au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AYADI BOUGUERBA**

Tunis, le 22 Mai 2015

*A Messieurs les Actionnaires de la Société de
Développement et d'Investissement du Sud
«SODIS - SICAR »*

*Complexe commercial et administratif
Rue Mansour Elhouch – Médenine 4119*

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attacherait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 ET SUIVANTS DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

I. CONVENTIONS CONCLUES DURANT L'EXERCICE 2014:

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2014, nous n'avons pas reçu d'avis, de la part de votre Conseil d'Administration, concernant des opérations régies par les dispositions desdits articles, et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations.

II. CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT A L'EXERCICE 2014:

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2014, nous n'avons pas relevé des conventions précédemment approuvée, concernant des opérations régies par les dispositions desdits articles, et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations.

III. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

A. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président directeur Général est fixée par le conseil d'administration de la société SODIS -SICAR, conformément aux dispositions du décret n° 90-1855 du 10 Novembre 1990, fixant le régime de rémunérations des chefs d'entreprises à majorité publique, tel que modifié par les textes subséquents. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 84.764 dinars, de divers avantages en nature d'une valeur égale à 11.020 dinars se défalquant entre 1.000 DT tickets restaurant et 6.000 litre d'essence par ans soit pour une valeur de 10.020 DT, de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction, et des jetons de présence pour un montant brut de 2.000 DT.
- L'enveloppe globale brute des jetons de présence, enregistrée au nom des membres du Conseil d' Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevée à 44.250 dinars.

B. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	Président Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
▪ Avantages à court terme	97.784	-	44.250	41.250
▪ Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
▪ Autres avantages à long terme	-	-	-	-
▪ Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
▪ Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	97.784	-	44.250	41.250

CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article 475 vise les conventions conclues entre, deux sociétés ou plus appartenant à un groupe de sociétés ont les mêmes dirigeants, la société mère et l'une des sociétés filiales.

En dehors des opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'Administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AYADI BOUGUERBA

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 256 811 dinars et un bénéfice net de la période 1 765 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du Fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'observation suivante :

✓ Les emplois en titres émis par « ATTIJARI BANK » et « BANQUE DE TUNISIE » représentent respectivement 10,22% et 10,25% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 30 Mars 2015

ECC MAZARS

**Le Commissaire aux Comptes :
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

BILAN
arrêté au 31 décembre 2014
(unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions et droits rattachés		189 457,059	160 929,097
Titres OPCVM		12 564,240	10 457,700
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		54 790,069	48 712,785
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		256 811,368	220 099,582
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	1 006,442	861,341
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	1 696,988	1 521,165
TOTAL PASSIF		2 703,430	2 382,506
ACTIF NET		254 107,938	217 717,076
CP1- Capital	3.7	251 017,129	216 688,160
CP2- Sommes distribuables	3.8		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		18,564	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		3 072,245	1 028,916
ACTIF NET		254 107,938	217 717,076
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		256 811,368	220 099,582

ETAT DE RESULTAT
du 01^{er} janvier au 31 décembre 2014
(unité : en Dinars)

	Notes	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	DU 12/02/2013 AU 31/12/2013
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2		
Revenus des actions		5 782,000	3 604,300
Revenus des titres OPCVM		285,150	
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	1 170,261	1 711,275
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 237,411	5 315,575
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-2 659,197	-2 059,150
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 578,214	3 256,425
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-2 096,751	-1 794,158
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 481,463	1 462,267
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		590,782	-433,351
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.8	3 072,245	1 028,916
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-590,782	433,351
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 925,210	-22 184,633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-21 058,788	-165,290
Frais de négociation de titres		-582,431	-1 135,150
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 765,454	-22 022,806

VARIATION DE L'ACTIF NET
Du 01^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
(unité : en Dinars)

	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	DU 12/02/2013 AU 31/12/2013
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	2 481,463	1 462,267
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 925,210	-22 184,633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-21 058,788	-165,290
Frais de négociation de titres	-582,431	-1 135,150
AN2- Distributions de dividendes	-979,080	0,000
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	56 944,770	154 880,000
- Régularisation des sommes non distribuables	190,540	-8 105,408
- Régularisation des sommes distribuables	707,150	-405,297
Rachats		
- Capital	-22 821,678	-7 340,000
- Régularisation des sommes non distribuables	460,539	629,990
- Régularisation des sommes distribuables	-147,640	-28,054
-Droits de sortie	270,807	108,651
VARIATION DE L'ACTIF NET	36 390,862	117 717,076
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	217 717,076	100 000,000
En fin de l'exercice	254 107,938	217 717,076
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice	24 754	10 000
En fin de l'exercice	28 652	24 754
VALEUR LIQUIDATIVE	8,869	8,795
AN6- Taux de rendement	1,31%	-12,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2014
(unité : en Dinar)

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION PLUS est un fond commun de placement de catégorie action, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 12 Février 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille « titres » du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF ».

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON PLUS.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2014** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille « titres » et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.3. Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, et sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non encore courus.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 202 021,299 dinars et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	120	12 498,640	12 564,240	4,94
Total	120	12 498,640	12 564,240	4,94

Actions et droits rattachés :

Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
ADWYA	1 980	13 189,500	16 182,540	6,37
ARTES	1 900	14 877,900	15 201,900	5,98
ASSAD	2 550	20 159,500	20 433,150	8,04
ATTIJARI BANK	1 100	18 296,000	26 241,600	10,33
BEST LEASE AA	4 550	9 555,000	9 354,800	3,68
BT	2 500	23 160,630	26 332,500	10,36
CARTHAGE CEMENT	5 677	22 359,412	13 778,079	5,42
CIL	200	3 000,000	2 650,600	1,04
LANDOR	550	4 870,910	2 959,000	1,16
ONE TECH HOLDING	876	6 277,840	6 311,580	2,48
SFBT	1 095	24 063,550	24 650,640	9,70
SOTUVER	3 654	23 480,840	19 220,040	7,56
TGH AA	3 890	4 279,000	2 898,050	1,14
UIB	220	3 212,000	3 242,580	1,28
Total actions et droits rattachés	30 742	190 782,082	189 457,059	74,56

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
-Titres OPCVM		70	7 366,240
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	28/05/2014	25	2 654,650
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	31/12/2014	45	4 711,590
Actions, et droits rattachés		23 794	86 671,830
Actions cotées		19 344	83 157,830
Achat titre 700 CC	11/02/2014	700	2450,000
Achat titre 198 SOTIPAPIER	19/03/2014	198	990,000
ACHAT TITRES 3890 TGH NS	27/05/2014	3890	4279,000
ENTREE DE LIGNE 204 SOTUVER	22/07/2014	204	1198,840
ENTREE DE LIGNE 330 ADWYA	01/09/2014	330	2310,000
ACHAT TITRE 41 DELICE HOLDING -DH-AA	13/10/2014	41	598,600
ACHAT TITRE 150 SFBT	05/11/2014	150	3247,500
ACHAT TITRE 100 BT	26/11/2014	100	1035,000
ACHAT TITRE 200 ASSAD	26/11/2014	200	1566,000
ACHAT TITRE 100 SFBT	26/11/2014	100	2180,000
ACHAT TITRE 100 ATTIJARI BANK	26/11/2014	100	2286,000
ACHAT TITRE 250 ASSAD	26/11/2014	250	1960,000
ACHAT TITRE 117 SFBT	28/11/2014	117	2568,150
ACHAT TITRE 200 SFBT	01/12/2014	200	4380,000
ACHAT TITRE 50 SFBT	04/12/2014	50	1090,000
ACHAT TITRE 133 SFBT	01/12/2014	133	2919,350
ACHAT TITRE 50 SFBT	04/12/2014	50	1095,000
ACHAT TITRE 50 ASSAD	04/12/2014	50	380,500
ACHAT TITRE 75 SFBT	05/12/2014	75	1638,750
ACHAT TITRE 100 SFBT	08/12/2014	100	2180,000
ACHAT TITRE 50 ASSAD	10/12/2014	50	380,500
ACHAT TITRE 100 ASSAD	11/12/2014	100	753,000
ACHAT TITRE 100 ASSAD	11/12/2014	100	756,000
ENTREE DE LIGNE 5000 BEST LEASE AA	22/12/2014	5000	10500,000
ENTREE DE LIGNE 3890 TGH AA	22/12/2014	3890	4279,000
ACHAT DE TITRE 138 ASSAD	25/12/2014	138	1104,000
ACHAT DE TITRE 220 ONE TECH HOLDING	25/12/2014	220	1584,000
ACHAT DE TITRE 450 ASSAD	25/12/2014	450	3618,000
ACHAT DE TITRE 350 ASSAD	25/12/2014	350	2828,000
ACHAT DE TITRE 362 ASSAD	26/12/2014	362	2896,000
ACHAT DE TITRE 350 ONE TEH HOLDING	29/12/2014	350	2506,000
ACHAT DE TITRE 120 SFBT	30/12/2014	120	2764,800
ACHAT DE TITRE 231 ONE TECH HOLDING	31/12/2014	231	1649,340
ACHAT DE TITRE 220 UIB	31/12/2014	220	3212,000
ACHAT DE TITRE 250 SOTUVER	31/12/2014	250	1320,000
ACHAT DE TITRE 400 SOTUVER	31/12/2014	400	2116,000
ACHAT DE TITRE 75 ONE TECH HOLDING	31/12/2014	75	538,500
TITRES EN COURS DE TRANSFORMATION		4450	3 514,000
Droits d'attribution		4450	3 514,000
ENTREE DE LIGNE 2800 SOTUVER DA 3/41 01072014	01/07/2014	2800	1204,000
ENTREE DE LIGNE 1650 ADWYA DA 1/5 040814	01/09/2014	1650	2310,000
TOTAL		23 864	94 038,070

Les sorties du portefeuille titres du 01^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values
-Titres OPCVM		5132,400	5284,150	151,750
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	11/04/2014	5 132,400	5 284,150	151,750
Actions et droits rattachés		79 196,378	57 985,840	-21 210,538
Actions cotées		75 682,378	54 472,200	-21 210,178
VENTE TITRE 66 SAH	10/01/2014	617,100	759,000	141,900
VENTE TITRE 198 SOTIPAPIER	01/04/2014	990,000	1 506,780	516,780
VENTE TITRE 70 AMS	29/04/2014	623,621	325,500	-298,121
VENTE TITRE 30 AMS	29/04/2014	267,266	139,500	-127,766
VENTE TITRE 1 LANDOR	02/05/2014	8,856	5,830	-3,026
VENTE TITRE 100 AMS	02/05/2014	890,887	454,000	-436,887
VENTE TITRE 23 CC	04/06/2014	90,588	65,550	-25,038
VENTE TITRE 120 LANDOR	25/06/2014	1 062,744	700,800	-361,944
SORTIE DE LIGNE 0 SOTUVER	03/07/2014	1 204,000	1204,000	0,000
SORTIE DE LIGNE 0 ADWYA	01/09/2014	2 310,000	2310,000	0,000
VENTE TITRE 41 DELICE HOLDING	16/10/2014	598,600	627,300	28,700
VENTE TITRE 112 BTE (ADP)	05/11/2014	3 113,600	2800,000	-313,600
VENTE TITRE 10 AMS	05/11/2014	89,089	36,900	-52,189
VENTE TITRE 40 AMS	05/11/2014	356,355	147,600	-208,755
VENTE TITRE 150 LANDOR	05/11/2014	1 328,430	600,000	-728,430
VENTE TITRE 100 LANDOR	05/11/2014	885,620	407,000	-478,620
VENTE TITRE 50 LANDOR	06/11/2014	442,810	198,500	-244,310
VENTE TITRE 244 ATL	06/11/2014	780,800	634,400	-146,400
VENTE TITRE 250 ATL	06/11/2014	800,000	650,000	-150,000
VENTE TITRE 400 AMS	07/11/2014	3 563,549	1356,000	-2 207,549
VENTE TITRE 38 BTE (ADP)	07/11/2014	1 056,400	949,620	-106,780
VENTE TITRE 400 AMS	07/11/2014	3 563,549	1360,000	-2 203,549
VENTE TITRE 100 AMS	07/11/2014	890,887	350,000	-540,887
VENTE TITRE 300 ATL	07/11/2014	960,000	765,000	-195,000
VENTE TITRE 3206 ATL	07/11/2014	10 259,200	8239,420	-2 019,780
VENTE TITRE 450 PGH	07/11/2014	3 015,000	2430,000	-585,000
VENTE TITRE 250 PGH	07/11/2014	1 675,000	1352,500	-322,500
VENTE TITRE 250 LANDOR	07/11/2014	2 214,050	995,000	-1 219,050
VENTE TITRE 100 LANDOR	07/11/2014	885,620	399,000	-486,620
VENTE TITRE 500 LANDOR	07/11/2014	4 428,100	2000,000	-2 428,100
VENTE TITRE 300 LANDOR	26/11/2014	2 656,860	1575,000	-1 081,860
VENTE TITRE 200 AMS	01/12/2014	1 781,775	660,000	-1 121,775
VENTE TITRE 200 AMS	01/12/2014	1 781,775	664,000	-1 117,775
VENTE TITRE 235 AMS	01/12/2014	2 093,585	799,000	-1 294,585
SORTIE DE LIGNE 5000 BEST LEASE NS	22/12/2014	10 500,000	10500,000	0,000
SORTIE DE LIGNE 3890 TGH NS	22/12/2014	4 279,000	4279,000	0,000
VENTE TITRE 450 BEST LEASE AA	25/12/2014	945,000	954,000	9,000
VENTE TITRE 300 AMS	26/12/2014	2 672,662	1272,000	-1 400,662
TITRES EN COURS DE TRANSFORMATION		3 514,000	3513,640	-0,360
Droits d'attribution		3 514,000	3513,640	-0,360
VENTE TITRE 12 SOTUVER DA 3/41 01072014	03/07/2014	5,160	4,800	-0,360
SORTIE DE LIGNE 2788 SOTUVER DA 3/41 01072014	22/07/2014	1 198,840	1198,840	0,000
SORTIE DE LIGNE 1650 ADWYA DA 1/5 040814	01/09/2014	2 310,000	2310,000	0,000
TOTAL		84 328,778	63 269,990	-21 058,788

3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6 067,150** dinars au **31 décembre 2014** contre **3 604,300** dinars au **31 décembre 2013** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 12/02/2013 au 31/12/2013
Revenus des titres OPCVM	285,150	0,000
Revenus des actions	5 782,000	3 604,300
TOTAL	6 067,150	3 604,300

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2014** à **54 790,069** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2014	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	4 529,594	1,78
Intérêts courus sur compte bancaire	249,669	0,10
Placements à terme	50 000,000	19,68
Intérêts courus sur placements à terme	10,806	0,00
Total des disponibilités	54 790,069	21,56

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2014, s'élèvent à **1 170,261** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 12/02/2013 au 31/12/2013
Rémunération du compte de dépôt	242,194	516,074
Revenus des placements à terme	928,067	1 195,201
TOTAL	1 170,261	1 711,275

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2014** à **2 703,430** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Opérateurs Crédeurs	1 006,442	861,341
Gestionnaire	577,480	674,136
Dépositaire	428,962	187,205
Autres Crédeurs Divers	1 696,988	1 521,165
Commissaire aux comptes	1 680,092	1 486,766
Etat Impôts et Taxes	0,000	0,000
Charges à payer	0,000	15,000
Conseil du Marché Financier	16,896	19,399
Dividendes à payer	0,000	0,000
TOTAL	2 703,430	2 382,506

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 12/02/2013 au 31/12/2013
Charges de gestion des placements	2 659,197	2 059,150
Commissions de gestion	2 417,440	1 871,945
Commissions de dépôt	241,757	187,205
Autres Charges	2 096,751	1 794,158
Honoraires du commissaire aux comptes	1 873,326	1 486,766
Redevances CMF sur les OPCVM	204,867	156,991
Etats Impôts et taxes	34,700	150,400
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	0,000	0,000
Frais Bancaires	-16,142	0,001
Autres Charges	0,000	0,000
TOTAL	4 755,948	3 853,308

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2013	
Montant	216 688,160
Nombre de parts	24 754
Nombre de porteurs de parts	44
Souscriptions réalisées	
Montant	57 135,310
Régularisation des sommes non distribuables	190,540
Nombre de titres émis	6 505
Nombre de porteurs de parts nouveaux	21
Rachats effectués	
Montant	-22 361,139
Régularisation des sommes non distribuables	460,539
Nombre de titres rachetés	-2 607
Nombre de porteurs de parts sortants	-8
Capital au 31/12/2014	
Montant	251 017,129
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-21 058,788
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	20 925,210
Frais de négociation de titres	-582,431
Régularisation des sommes non distribuables	651,079
Droit de sortie	270,807
Modification comptable	0,000
Nombre de parts	28 652
Nombre de porteurs de parts	57

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2014	31/12/2013
Résultats distribuables de l'exercice	2 481,463	1 462,267
Régularisations de l'exercice	590,782	-433,351
Sommes distribuables de l'exercice	3 072,245	1 028,916
Sommes distribuables des exercices antérieurs	18,564	0,000
Sommes distribuables	3 090,809	1 028,916

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2014	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0,253	0,215
Charges de gestion des placements	-0,093	-0,083
REVENU NET DES PLACEMENTS	0,160	0,132
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,073	-0,072
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,087	0,059
Régularisation du résultat d'exploitation	0,021	-0,018
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	0,107	0,042
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,021	0,018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,730	-0,896
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,735	-0,007
Frais de négociation de titres	-0,020	-0,046
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,025	-0,949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,062	-0,890
Droits d'entrée et droits de sortie	0,009	0,004
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,016	-0,944
Régularisation du résultat non distribuable	0,023	-0,302
Sommes non distribuables de l'exercice	0,007	-1,246
Distribution de dividendes	0,041	0,000
VL	8,869	8,795
Ratios de Gestion des Placements	2014	2013
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	1,298%	1,149%
Autres Charges / Actif net moyen	1,024%	1,001%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	1,500%	0,574%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION PLUS est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du Fond.

La SCIF a droit à une commission de gestion égale à 1% HT l'an de la valeur de l'actif net du fonds. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu et imputée sur les frais généraux du fonds.

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs du Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION PLUS.
- de l'encaissement des prix de vente des titres revenant au Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS ainsi que des dividendes.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net du fonds et versée trimestriellement à la BTK et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2014 sont de 1 873,326 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION PLUS est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance est acquittée par FCP UNIVERS AMBITION PLUS au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du Fond Commun de placement, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

FCP UNIVERS AMBITION CEA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 109843 dinars et un bénéfice net de la période 4 176 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA » au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les disponibilités non utilisées représentent 3,617% de l'actif total au 31 décembre 2014. Ces disponibilités sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le **décret n° 99-2773 du 13 Décembre 1999** portant fixation des conditions d'ouverture des « Comptes d'Epargne en Actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et des titres qui y sont déposés tel que modifié par le **décret n°2002-1727 du 29 Juillet 2002**.
- ✓ Les emplois en titres émis par « ATTIJARI BANK » représentent 10,64% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 30 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
arrêté au 31 décembre 2014
(unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2014	31/12/2013
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions et droits rattachés		87 382,060	97 667,193
Obligations de l'Etat		18 488,448	0,000
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		3 972,497	3 620,942
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		109 843,005	101 288,135
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	502,998	385,279
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	1 688,974	1 317,280
TOTAL PASSIF		2 191,972	1 702,559
ACTIF NET		107 651,033	99 585,576
CP1- Capital	3.7	106 438,433	98 476,928
CP2- Sommes distribuables	3.8		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3,613	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		1 208,987	1 108,648
ACTIF NET		107 651,033	99 585,576
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		109 843,005	101 288,135

ETAT DE RESULTAT
du 01^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
(unité : en Dinars)

	Notes	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	DU 26/03/2013 AU 31/12/2013
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2		
Revenus des actions		3 982,550	3 063,000
Revenus des obligations de l'Etat		507,933	0,000
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	146,554	409,896
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 637,037	3 472,896
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-1 292,567	-987,199
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 344,470	2 485,697
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-2 203,772	-1 504,908
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 140,698	980,789
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		68,289	127,859
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.8	1 208,987	1 108,648
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-68,289	-127,859
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 588,293	-13 211,107
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-6 187,716	459,810
Frais de négociation de titres		-365,683	-656,559
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 175,592	-12 427,067

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 01^{er} janvier au 31 décembre 2014

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	DU 26/03/2013 AU 31/12/2013
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 140,698	980,789
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 588,293	-13 211,107
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-6 187,716	459,810
Frais de négociation de titres	-365,683	-656,559
AN2- Distributions de dividendes	-1 105,930	0,000
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	4 973,820	12 850,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-47,209	-965,216
- Régularisation des sommes distribuables	69,184	127,859
Rachats		
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
-droit de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 065,457	-414,424
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	99 585,576	100 000,000
En fin de l'exercice	107 651,033	99 585,576
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice	11 285	10 000
En fin de l'exercice	11 855	11 285
VALEUR LIQUIDATIVE	9,081	8,825
AN6- Taux de rendement	4,01%	-11,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION CEA est un fond commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 26 mars 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF.

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON CEA.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2014** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

2.3. Evaluation des placements :

Les placements en actions sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à la juste valeur pour les titres non admis à la côte. la différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la côte, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions du marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2014** à **105 870,508**dinars et se détaille ainsi :

Actions et droits rattachés :

Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
ARTES	1 250	10 005,000	10 001,250	9,29
ASSAD	750	5 831,040	6 009,750	5,58
ATL	3 000	10 100,000	8 037,000	7,47
ATTIJARI BANK	490	7 938,000	11 689,440	10,86
BEST LEASE AA	2 500	5 250,000	5 140,000	4,77
BIAT	120	9 016,000	9 450,600	8,78
BT	600	6 276,000	6 319,800	5,87
CARTHAGE CEMENT	2 500	9 571,429	6 067,500	5,64
CIL	280	4 071,200	3 710,840	3,45
ONE TECH HOLDING	1 300	8 960,955	9 366,500	8,70
SOMOCER	800	2 000,000	2 014,400	1,87
SOTUVER	1 545	9 846,850	8 126,700	7,55
TGH AA	1 944	2 138,400	1 448,280	1,35
Total actions et droits rattachés	17 079	91 004,874	87 382,060	81,17

Emprunts d'Etat :

Emprunts d'Etat	Quantité	prix de revient	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
Emprunts National 2014 CAT C5	100	10 000	10 271,360	9,541
Emprunts National 2014 CAT C5	80	8 000	8 217,088	7,633
Total	180	18 000	18 488,448	17,174

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2014 se détaillent ainsi :

	Quantité	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	10 186	33 270,450
Actions cotées	8 746	32 651,250
Droits d'attribution	1 440	619,200
Emprunts d'Etat	180	18 000,000
Emprunts National 2014 CAT C5	180	18 000,000
Total	10 366	51 270,450

Les sorties du portefeuille titres du **01^{er} janvier 2014** au **31 décembre 2014** se détaillent ainsi :

Actions et droits rattachés :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions cotées	52 524,676	46 337,110	-6 187,566
Droits d'attribution	619,200	619,050	-0,150
Total	53 143,876	46 956,160	-6 187,716

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **4 490,483** dinars au **31 décembre 2014** contre **3 063,000** dinars au **31 décembre 2013** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 26/03/2013 au 31/12/2013
Revenus des actions	3 982,550	3 063,000
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier	507,933	0,000
TOTAL	4 490,483	3 063,000

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2014** à **3 972,497**Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2014	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	3 906,603	3,63
Intérêts courus sur compte bancaire	65,894	0,06
Total des disponibilités	3 972,497	3,69

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2014, s'élèvent à **146,554** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 26/03/2013 au 31/12/2013
Rémunération du compte de dépôt	146,554	409,896
TOTAL	146,554	409,896

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2014** à **2 191,972** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Opérateurs Crédeurs	502,998	385,279
Gestionnaire	295,731	295,525
Dépositaire	207,267	89,754
Autres Crédeurs Divers	1 688,974	1 317,280
Commissaire aux comptes	1 680,092	1 293,441
Etat Impôts et Taxes	0,000	0,000
Conseil du Marché Financier	8,882	8,839
Dividendes à payer	0,000	0,000
Charges à payer	0,000	15,000
TOTAL	2 191,972	1 702,559

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 26/03/2013 au 31/12/2013
Charges de gestion des placements	1 292,567	987,199
Commissions de gestion	1 175,054	897,445
Commissions de dépôt	117,513	89,754
Autres Charges	2 203,772	1 504,908
Honoraires du commissaire aux comptes	2 066,651	1 293,441
Redevances CMF sur les OPCVM	99,590	76,067
Etats Impôts et taxes	37,566	135,400
Frais Bancaires	-0,035	0,000
TOTAL	3 496,339	2 492,107

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2013	
Montant	98 476,928
Nombre de titres	11 285
Nombre de porteurs de parts	17
Souscriptions réalisées	
Montant	4 926,611
Régularisation des sommes non distribuables	4 973,820
Nombre de titres émis	-47,209
Nombre de porteurs de parts nouveaux	570
1	1
Rachats effectués	
Montant	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Nombre de titres rachetés	0,000
Nombre de porteurs de parts sortants	0,000

Capital au 31/12/2014	
	106 438,433
Montant	103 450,748
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-6 187,716
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9 588,293
Frais de négociation de titres	-365,683
Régularisation des sommes non distribuables	-47,209
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	11 855
Nombre de porteurs de parts	18

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2014	31/12/2013
Résultats distribuables de l'exercice	1 140,698	980,789
Régularisations de l'exercice	68,289	127,859
Sommes distribuables de l'exercice	1 208,987	1 108,648
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3,613	0,000
Sommes distribuables	1 212,600	1 108,648

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2014	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0,391	0,308
Charges de gestion des placements	-0,109	-0,087
REVENU NET DES PLACEMENTS	0,282	0,220
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,186	-0,133
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,096	0,087
Régularisation du résultat d'exploitation	0,006	0,011
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	0,102	0,098
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,006	-0,011
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,809	-1,171
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,522	0,041
Frais de négociation de titres	-0,031	-0,058
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,256	-1,188
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,352	-1,101

Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,256	-1,188
Régularisation du résultat non distribuable	-0,004	-0,086
Sommes non distribuables de l'exercice	0,252	-1,274
Distribution de dividendes	0,098	0,000
VL	9,081	8,825

Ratios de Gestion des Placements	2014	2013
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	-1,298%	-0,999%
Autres Charges / Actif net moyen	-2,213%	-1,523%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	1,214%	1,122%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année= 365 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION CEA est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du Fond.

La commission de gestion est de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION CEA.
- de l'encaissement des prix de vente des titres ainsi que des dividendes revenant à FCP UNIVERS AMBITION CEA

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle, qui est égale 0,1% HT de l'actif net prélevée quotidiennement et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du fond.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2014 sont de 2 066,651 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION CEA est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance est acquittée par FCP UNIVERS AMBITION CEA au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du fond, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.